Nations Unies A/68/6 (Sect. 22)

Assemblée générale

Distr. générale
23 avril 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015*

Titre V
Coopération régionale pour le développement

Chapitre 22
Développement économique et social en Asie occidentale

(Programme 19 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015)**

Table des matières

		Page
	Vue d'ensemble	3
	Orientation générale	4
	Vue d'ensemble des ressources	9
	Autres éléments d'information	17
A.	Organes directeurs	18
B.	Direction exécutive et administration	20
C.	Programme de travail	24
	Sous-programme 1. Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable	25
	Sous-programme 2. Développement social	30
	Sous-programme 3. Développement économique et intégration	34
	Sous-programme 4. Utilisation de l'informatique et de la télématique aux fins de l'intégration régionale	39

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote A/68/6/Add.1.
** A/67/6/Rev.1.

13-31210 (F) 130613 140613

Merci de recycler

Sous-programme 5. Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits 44

Sous-programme 6. Promotion de la femme 48

Sous-programme 7. Atténuation des conflits et développement 52

D. Appui au programme 58

Annexes

I. Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2014-2015 63

II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle 64

III. Produits de l'exercice 2012-2013 non reconduits en 2014-2015 67

Vue d'ensemble

Tableau 22.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant approuvé pour 2012-2013[a]	69 177 900
Ajustements techniques (effet-report et élimination des dépenses non renouvelables)	244 600
Nouveaux mandats et transferts entre les composantes	698 000
Variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale	(1 557 000)
Variations découlant des propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015[b]	(748 600)
Variation	(1 363 000)
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2014-2015[a]	67 814 900

[a] Aux taux révisés de 2012-2013.
[b] A/67/529 et Corr. 1.

Tableau 22.2 **Postes**

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013	264	1 SGA, 1 D-2, 9 D-1, 25 P-5, 35 P-4, 29 P-3, 18 P-2, 1 SM, 2 AN, 143 AL
Reclassements	2	1 D-1 et 1 AL relevant de la composante appui au programme respectivement reclassés à D-2 et AN
Transformations	1	1 P-4 relevant de la composante appui au programme transformé en poste permanent*
Suppressions	(14)	1 P-3 relevant du sous-programme 1
		1 P-2 relevant du sous-programme 2
		1 AL relevant de la composante direction exécutive et administration
		1 AL relevant du sous-programme 3
		1 AL relevant du sous-programme 4
		1 AL relevant du sous-programme 5
		1 AL relevant du sous-programme 6
		1 AL relevant du sous-programme 7
		6 AL relevant de la composante appui au programme
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014-2015	251	1 SGA, 2 D-2, 8 D-1, 25 P-5, 36 P-4, 28 P-3, 17 P-2, 1 SM, 3 AN, 130 AL

* Transformation en poste permanent d'un poste précédemment financé au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national; BO = budget ordinaire ; PN = personnel recruté sur le plan national SGA = Secrétaire général adjoint; SM = Service mobile.

Orientation générale

22.1 Le programme a pour objectif général de promouvoir un développement global, équitable, intégré et durable grâce à une réelle coopération économique et sociale dans la région ainsi que de maintenir et renforcer les relations économiques qu'entretiennent les pays membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) entre eux et avec d'autres pays, en accordant une attention particulière aux pays les moins avancés et aux pays en proie à un conflit. La CESAO est chargée de l'exécution du programme.

22.2 Les grands principes sur lesquels repose le programme sont exposés dans les résolutions 1818 (LV) et 1985/69 du Conseil économique et social, par lesquelles celui-ci a fixé le mandat de la CESAO puis l'a modifié de manière à mettre l'accent sur la dimension sociale de la mission de la Commission. Le Conseil a également défini l'orientation du programme dans sa résolution 2005/50, en priant la Commission de fournir un appui aux pays membres pour qu'ils atteignent les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en renforçant leurs capacités en matière de formulation de politiques, de suivi des progrès réalisés, d'évaluation de leur effet et d'établissement de rapports régionaux. En outre, dans sa résolution 269 (XXIV), la Commission a prié son secrétaire exécutif de renforcer la cohésion et les synergies avec les autres organismes régionaux des Nations Unies et, en s'appuyant sur le rôle moteur de la Commission au sein du Groupe de coordination régionale, de favoriser les partenariats et la coopération avec ces organismes.

22.3 En tant qu'organisme régional des Nations Unies, la CESAO continuera d'encourager l'intégration économique aux niveaux sous-régional et régional, de promouvoir la mise en œuvre, à l'échelle régionale, des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, et de promouvoir le développement durable de la région en aidant à combler le fossé qui sépare ses pays membres sur les plans économique, social et environnemental. À cette fin, la CESAO, forte de son pouvoir de rassemblement, maintiendra le dialogue multilatéral, continuera de partager ses connaissances et de constituer des réseaux au niveau régional et collaborera avec d'autres commissions régionales pour promouvoir la coopération intrarégionale et interrégionale, non seulement entre elles mais aussi avec d'autres organisations régionales et sous-régionales.

22.4 Depuis la fin de 2010, la situation politique dans la région de la CESAO a connu de grands bouleversements. La Commission jouera un rôle essentiel et unique, qui est de faciliter l'application des politiques adoptées par les gouvernements pour répondre aux besoins de la population en aidant les pays membres à remédier aux insuffisances actuelles de leurs politiques et à renforcer leurs capacités afin qu'ils puissent redresser les inégalités et en usant de son pouvoir de mobilisation pour favoriser les échanges entre ses pays membres sur les questions économiques et sociales et sur le développement durable de la région.

22.5 Il convient de noter que le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 tient compte de l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; l'accent est donc mis dans l'ensemble du programme sur l'aide à apporter aux pays membres pour leur permettre de tenir rapidement les engagements pris, conformément au Plan d'action mondial adopté à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

22.6 Compte tenu des objectifs visés plus haut et afin de tirer parti de toutes les possibilités qui accompagnent l'évolution vers un horizon social et politique plus vaste, et d'exploiter pleinement ses capacités, la CESAO a entrepris d'organiser, en son sein et à l'extérieur, de larges consultations sur le plan-programme biennal pour faire en sorte que les besoins de ses pays membres et des populations de la région soient pris en compte.

22.7 Ces consultations doivent permettre : d'élaborer un plan à moyen terme (d'une durée de deux à quatre ans) prenant fin à l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; de définir un cadre pour organiser les travaux de la Commission selon trois axes stratégiques; de simplifier les mécanismes de planification et de renforcer la cohérence entre, d'une part, les objectifs et les stratégies et, de l'autre, les activités, les produits et la mesure des résultats; et de montrer la manière dont les activités prévues au titre de chaque sous-programme se répercuteront sur le développement économique et social de la région. Les activités de la CESAO auront ainsi une plus grande incidence et il sera plus facile d'évaluer et d'analyser leurs effets sur le plan institutionnel.

22.8 La CESAO concentrera ses efforts sur la promotion d'un développement durable bénéficiant à tous dans la région. Le programme se décompose en sept sous-programmes interdépendants qui suivent trois axes stratégiques. Ces axes, qui forment l'armature dans laquelle s'inscriront les activités se rapportant aux 12 domaines prioritaires, reposent sur trois questions intersectorielles. Plus précisément, la Commission élargit sa stratégie de programmation intégrée de sorte que plusieurs ou l'ensemble des sous-programmes contribuent conjointement aux résultats qu'elle entend obtenir, c'est-à-dire qu'aucun sous-programme ne suivra un seul axe stratégique. Le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 décrit les activités de chaque service de la Commission mais aussi les activités de la Commission dans son ensemble.

22.9 Les trois axes stratégiques qui guideront les activités de la CESAO sont les suivants : croissance équitable et viabilité; intégration régionale; et bonne gouvernance et résilience. La Commission s'en inspire pour élaborer des plans de travail intégrés concernant les domaines prioritaires sur lesquels portent plusieurs sous-programmes à la fois. Elle ne se contentera pas d'obtenir les produits prévus. Elle visera l'obtention de résultats mesurables prédéterminés dans chaque domaine prioritaire, en prêtant une attention particulière aux changements de pratique chez ses pays membres conformément aux objectifs fixés au titre de chaque sous-programme. Elle réorientera ainsi ses activités de suivi et d'exécution pour les concentrer non plus sur chacun des produits et plans de travail de chaque sous-programme mais sur la contribution de tous à l'obtention des résultats fixés pour chaque domaine prioritaire et chaque axe stratégique.

22.10 Pour promouvoir la croissance équitable et la viabilité, la CESAO s'emploiera à renforcer la capacité de ses pays membres de formuler et d'appliquer des politiques favorisant un développement équitable, résilient et durable et de promouvoir ainsi le développement humain au moyen d'une croissance équitable et durable. Ses activités seront centrées sur trois domaines prioritaires : équité, intégration et emploi; économies compétitives fondées sur la connaissance; et gestion durable des ressources naturelles.

22.11 Pour promouvoir l'équité, l'intégration et l'emploi, la CESAO s'attachera à renforcer la capacité de ses pays membres d'instaurer des conditions équitables pour tous sur le plan socioéconomique en exécutant les plans de travail intégrés des sous-programmes 1 à 3, lesquels prévoient : l'élaboration de politiques sociales fondées sur le respect des droits qui favorisent l'intégration sociale, la protection sociale, la fourniture de services sociaux adéquats et la création d'emplois; l'élaboration de politiques de promotion d'une croissance qui profite aux pauvres axées sur la création d'emplois et l'adoption de politiques financières équitables et bénéfiques à tous; l'accroissement de la productivité des petites et moyennes entreprises pour favoriser la création d'emplois et la diversification économique.

22.12 Pour faciliter la mise en place d'économies compétitives fondées sur la connaissance, la CESAO élaborera, au titre des sous-programmes 3 et 4, des plans de travail intégrés qui visent à renforcer la capacité des pays membres de bâtir des économies fondées sur la connaissance et de les faire fonctionner pour parvenir à une croissance économique durable et atténuer la pauvreté grâce à une bonne gestion macroéconomique, ainsi qu'à promouvoir la diversification et la compétitivité

économiques pour favoriser la création d'emplois décents. Pour promouvoir la gestion durable des ressources naturelles, la CESAO s'emploiera, dans le cadre du sous-programme 1, à renforcer la capacité des pays membres d'élaborer et d'appliquer, aux niveaux national, sous-régional et régional, des politiques, stratégies et plans d'action pour la gestion durable de l'eau, de l'énergie et des terres, conformément aux accords issus des grandes conférences des Nations Unies sur le développement durable et aux dispositions des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents.

22.13 S'agissant de l'intégration régionale, qui constitue son deuxième axe stratégique, la CESAO s'attachera à accroître la prospérité de la région grâce à une coopération régionale renforcée, en concentrant ses activités sur cinq domaines prioritaires : gestion des connaissances et des technologies; équipements durables; coordination des politiques sociales et économiques; sécurité alimentaire, hydrique et énergétique; politiques tenant compte de la problématique hommes-femmes et intégration.

22.14 Pour ce qui est de la gestion des connaissances et des technologies, la CESAO s'emploiera, dans le cadre du sous-programme 4, à promouvoir l'instauration dans la région d'une société de l'information axée sur le développement, centrée sur les relations humaines et bénéfique à tous. Pour promouvoir la mise en place d'équipements durables, elle s'efforcera, dans le cadre du sous-programme 3, de renforcer l'intégration régionale des pays membres en mettant en place dans la région un cadre législatif et des équipements harmonisés, notamment des cadres associés au système de transport intégré du Machrek arabe. Pour favoriser la coordination des politiques sociales et économiques, elle facilitera l'adoption de politiques sociales et économiques coordonnées au niveau régional et veillera à la mise en œuvre d'accords économiques régionaux visant à favoriser l'intégration intrarégionale et à édifier un cadre harmonisé de politique générale pour réglementer les activités de services de courtage et de commerce en ligne entre les pays arabes. Elle entreprendra à cette fin des activités intégrées au titre des sous-programmes 3 et 4 et mettra à contribution son Centre de technologie. Dans le cadre du sous-programme 1, elle s'emploiera à renforcer la sécurité alimentaire, hydrique et énergétique dans la région arabe pour favoriser un développement soutenu à long terme et à préserver les acquis en termes de lutte contre la pauvreté et de développement humain en favorisant la coopération régionale en ce qui concerne les ressources en eau partagées, les réseaux énergétiques et l'aménagement du territoire. Dans le cadre du sous-programme 6, elle s'efforcera également de promouvoir l'intégration régionale en favorisant l'adoption de politiques et de lois non sexistes pour que l'égalité de droit des hommes et des femmes devienne une réalité conformément aux conventions internationales, aux textes issus des conférences internationales et aux objectifs de développement arrêtés au niveau international.

22.15 Pour promouvoir la bonne gouvernance et la résilience, qui constituent son troisième axe stratégique, la CESAO renforcera la capacité de ses pays membres d'établir des relations de coopération entre le gouvernement et la population, de définir les risques de conflit et autres causes de vulnérabilité et de s'y attaquer, et de concevoir des mesures propres à en atténuer les effets préjudiciables. Pour y parvenir, elle axera ses activités sur quatre domaines prioritaires : participation et citoyenneté; conséquences économiques et sociales des conflits et de l'occupation; développement des institutions; et résilience face aux catastrophes naturelles et aux crises provoquées par l'homme.

22.16 Pour renforcer la participation et la citoyenneté, la CESAO encouragera ses pays membres à adopter et à appliquer des systèmes de gouvernance participatifs et ouverts et des politiques de développement nationales fondées sur l'égale participation des hommes et des femmes, en mettant l'accent sur le renforcement de la participation des femmes aux mécanismes décisionnels démocratiques et la participation de la société civile et d'autres parties prenantes à l'élaboration, à l'application et au suivi des politiques gouvernementales. Les activités menées dans ce domaine

prioritaire seront énoncées dans les plans de travail intégrés se rapportant aux sous-programmes 2, 6 et 7.

22.17 En ce qui concerne les conséquences économiques et sociales des conflits et de l'occupation, la CESAO aidera, dans le cadre du sous-programme 7, ses pays membres à atténuer les effets préjudiciables de l'occupation, les ramifications des conflits et leurs répercussions indirectes sur le développement humain dans la région, surtout dans les pays arabes les moins avancés. Pour promouvoir le développement institutionnel, elle s'emploiera, dans le cadre des sous-programmes 3, 6 et 7, à aider les institutions publiques à créer des conditions propices au développement, en contribuant à la prévention des conflits et en œuvrant à la réconciliation et à la paix grâce à des systèmes de bonne gouvernance conçus et appliqués par les pays et à une meilleure gestion macroéconomique; en promouvant la mise en place d'une fonction publique efficace, transparente et responsable et la prestation efficace de services comme moyens de prévenir les conflits et d'instaurer la réconciliation et la paix; en utilisant les structures de développement institutionnel et de bonne gouvernance pour promouvoir l'adoption de lois et de plans d'action nationaux contre la violence sexiste.

22.18 Pour renforcer la capacité de résistance aux catastrophes d'origine naturelle et humaine, la CESAO s'emploiera, dans le cadre du sous-programme 1, à renforcer la capacité de ses pays membres d'amortir les effets des crises et d'y faire face grâce à l'adoption de politiques rationnelles, et notamment grâce à la création aux niveaux sous-régional et régional de mécanismes de coordination des activités de lutte contre les effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles.

22.19 Le programme de travail de la CESAO s'articulera autour des trois questions intersectorielles – partenariats, gestion des connaissances et égalité des sexes – auxquelles sera consacré le plan de travail du sous-programme 5 (Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits).

22.20 Compte tenu de ses trois nouveaux axes stratégiques et de ses ressources humaines et financières limitées, il est indispensable que la CESAO établisse des partenariats stratégiques avec d'autres intervenants régionaux pour pouvoir atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés.

22.21 La CESAO passe actuellement en revue chaque domaine prioritaire pour déterminer les organes des Nations Unies, les organisations de la société civile et les entreprises privées, entre autres, avec lesquels il serait stratégiquement opportun de forger des relations en vue d'optimiser l'exécution de ses plans de travail. Une fois que les activités de coopération et les partenaires d'exécution auront été déterminés, elle pourra établir des mémorandums d'accord exhaustifs qui lui permettront, ainsi qu'à l'ensemble de la région, de tirer parti de tous les avantages et possibilités qu'offrent ces partenariats. La Commission s'attachera principalement à conclure avec la Ligue des États arabes un accord quinquennal global qui cimentera la relation entre les deux organisations et permettra d'exploiter pleinement toutes leurs synergies et complémentarités.

22.22 La CESAO s'emploiera en particulier à promouvoir la coopération Sud-Sud entre ses pays membres et entre ceux-ci et d'autres pays en développement, par l'entremise des commissions régionales, pour faciliter le renforcement des capacités et définir d'éventuelles activités intrarégionales.

22.23 De par la nature de son travail, la CESAO se doit d'être la première des institutions du savoir, ce qui veut dire que la mise en commun des connaissances doit occuper une plus grande place dans tous ses travaux. La mise en commun des connaissances doit faire partie des processus internes de son secrétariat, mais aussi régir ses relations avec ses pays membres et partenaires et les travaux de ses organes intergouvernementaux, techniques et d'experts subsidiaires.

22.24 Grâce à son pouvoir de mobilisation, la CESAO est bien placée pour diffuser les connaissances qui ne sont pas encore pleinement exploitées. L'une des principales fonctions d'un organisme intergouvernemental est de faciliter les échanges de données d'expérience entre les experts des pays de la région et de promouvoir le renforcement des compétences techniques, la prise de décisions, la gouvernance, la gestion et la mise en œuvre de nouvelles solutions grâce à la transmission du savoir entre pairs. La Commission s'efforcera tout particulièrement de donner suite aux réunions, ateliers et séminaires techniques et d'experts, de gérer et d'animer des réseaux d'experts et de susciter des échanges d'information productifs.

22.25 Dans le cadre du sous-programme 5 (Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits), la CESAO s'est chargée de coordonner l'établissement des statistiques dans la région. Pour améliorer la production de statistiques sur ses pays membres, elle s'emploiera à recueillir et à diffuser des statistiques et indicateurs officiels pour étayer la prise de décisions; à renforcer les capacités de ses pays membres, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle, d'établir des statistiques officielles pertinentes, actualisées, fiables et comparables; et à consolider le système statistique régional afin de faciliter l'intégration régionale.

22.26 La CESAO profitera de ce qu'elle dirige l'Équipe de coordination des statistiques du Mécanisme de coordination régionale pour promouvoir la coordination des statistiques établies par les organisations nationales et internationales dans la région. Elle s'est dotée d'un mécanisme interne de coordination des activités statistiques.

22.27 L'égalité des sexes est une question intersectorielle qui influe sur toutes les activités de la CESAO. Les hommes et les femmes n'ont pas les mêmes besoins et priorités de développement et n'obtiennent pas l'accès aux ressources et à leur contrôle de la même manière. C'est pourquoi la Commission doit tenir compte de la problématique hommes-femmes dans chacune de ses interventions.

22.28 Pour promouvoir la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, la CESAO agit sur deux fronts. Premièrement, elle aide ses pays membres à promouvoir l'égalité des sexes et la condition des femmes, et, deuxièmement, elle intègre la problématique hommes-femmes dans son programme de travail. Elle continuera de veiller à ce que les organismes des Nations Unies dans la région mettent en œuvre le plan d'action pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à l'échelle du système des Nations Unies, qui a été entériné par le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination en octobre 2006 (CEB/2006/2 et Corr.1, annexe).

22.29 La CESAO poursuivra ses activités analytiques et normatives et continuera de fournir à ses pays membres un appui technique répondant à leurs besoins. Elle facilitera le partage du savoir et de l'information en favorisant le travail en réseaux et le dialogue multilatéral sur les questions de développement à l'échelon régional et mondial, tout en accordant toute l'attention voulue à la promotion de la coopération Sud-Sud. Elle s'emploiera tout particulièrement à intégrer davantage la problématique hommes-femmes en son sein lors de l'application du programme de travail de l'ONU, conformément aux priorités que l'Organisation s'est fixées à l'échelle mondiale. Dans le même temps, l'ONU étant résolue à encourager et à appuyer les pratiques d'évaluation pour améliorer l'apprentissage et renforcer le système de responsabilités, elle mettra à profit les résultats des évaluations pour élaborer des programmes plus efficaces.

22.30 Les consultations qui ont eu lieu entre les groupes thématiques du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales devraient contribuer à renforcer la coordination et la collaboration dans les principaux domaines d'activité du Secrétariat touchant le développement économique et social. De plus, en tant que chef de file du Mécanisme de coordination régionale, la Commission facilitera

les consultations tenues entre les organismes compétents des Nations Unies en vue de définir les domaines prioritaires dans lesquels ils peuvent apporter un appui collectif aux activités menées en faveur du développement, dans la région de la CESAO et dans le cadre plus large de la région arabe.

22.31 À sa session de fond de 2012, le Conseil économique et social a avalisé l'adhésion de la Libye, du Maroc et de la Tunisie à la Commission. L'admission de ces trois nouveaux membres est une étape importante car elle renforcera la cohérence de l'action de la Commission à l'échelle régionale. Elle lui offrira l'occasion de coopérer avec de nouveaux États membres pour favoriser leur développement économique et social, ainsi que celui de toute la région, par la promotion de l'intégration et de normes et de règles régionales. Elle lui permettra aussi d'harmoniser ses activités avec celles des institutions internationales et régionales actives dans la région arabe. En raison de l'intérêt suscité par les travaux de la Commission, on compte que d'autres pays de la région soumettront des demandes d'adhésion dans les années à venir.

Vue d'ensemble des ressources

22.32 Le montant total des ressources demandées pour l'exercice biennal 2014-2015 au titre de ce chapitre s'élève à 67 814 900 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 1 363 000 dollars (2,0 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013. Cette diminution tient aux quatre facteurs suivants : a) ajustements techniques liés à l'élimination de dépenses non renouvelables et à l'effet-report de trois nouveaux postes (2 D-1 et 1 P-5) approuvés pendant l'exercice 2012-2013; b) mandats nouveaux ou élargis et transferts entre les composantes; c) variations découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale; et d) variations proposées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015 (A/67/529 et Corr.1).

22.33 La répartition des ressources est indiquée dans les tableaux 22.3 à 22.5 ci-après.

Tableau 22.3 **Ressources financières par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

			Variation								
	2010-2011 (dépenses effectives)	*2012-2013 (taux révisés)*	*Ajustement technique (effet-report et dépenses non renouvelables)*	*Nouveaux mandats et transferts entre les composantes*	*Résolution 67/248*	*Rapport sur l'esquisse budgétaire*[a]	*Total*	*Pourcentage*	*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*2014-2015 (montant prévu)*
A. Organe directeur	115,9	160,6	–	–	(14,0)	–	(14,0)	(8,7)	146,6	9,4	156,0
B. Direction exécutive et administration	3 427,1	4 397,3	–	(0,3)	(140,6)	–	(140,9)	(3,2)	4 256,4	120,4	4 376,8
C. Programme de travail											
1. Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable	6 526,8	6 718,5	(351,5)	696,4	(290,0)	–	54,9	0,8	6 773,4	166,7	6 940,1
2. Développement social	5 149,8	5 956,7	–	(6,1)	(227,2)	–	(233,3)	(3,9)	5 723,4	104,9	5 828,3

	2010-2011 (dépenses effectives)	*2012-2013 (taux révisés)*	*Variation*						*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*2014-2015 (montant prévu)*
			Ajustement technique (effet-report et dépenses non renouvelables)	*Nouveaux mandats et transferts entre les composantes*	*Résolution 67/248*	*Rapport sur l'esquisse budgétaire*[a]	*Total*	*Pourcentage*			
3. Développement économique et intégration	6 352,4	7 995,3	–	(1,8)	(302,6)	–	(304,4)	(3,8)	7 690,9	149,1	7 840,0
4. Utilisation des technologies de l'information et des communications aux fins de l'intégration régionale	4 460,0	4 657,2	–	(9,5)	(178,8)	–	(188,3)	(4,0)	4 468,9	78,7	4 547,6
5. Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits	4 379,7	4 144,2	–	–	(159,3)	–	(159,3)	(3,8)	3 984,9	73,1	4 058,0
6. Promotion de la femme	2 400,3	2 846,4	210,1	–	(116,3)	–	93,8	3,3	2 940,2	47,9	2 988,1
7. Atténuation des conflits et développement	2 037,6	2 938,5	386,0	19,3	(128,2)	–	277,1	9,4	3 215,6	43,5	3 259,1
Total partiel, C	**31 306,5**	**35 256,8**	**244,6**	**698,3**	**(1 402,4)**	**–**	**(459,5)**	**(1,3)**	**34 797,3**	**663,9**	**35 461,2**
D. Appui au programme	29 559,6	29 363,2	–	–	–	(748,6)	(748,6)	(2,5)	28 614,6	1 122,6	29 737,2
Total partiel	**64 409,2**	**69 177,9**	**244,6**	**698,0**	**(1 557,0)**	**(748,6)**	**(1 363,0)**	**(2,0)**	**67 814,9**	**1 916,3**	**69 731,2**

2) *Ressources extrabudgétaires*

	2010-2011 (dépenses effectives)	*2012-2013 (montant estimatif)*	*Source de financement*	*2014-2015 (montant prévu)*
C. Programme de travail	3 580,4	11 160,1		12 120,4
Total partiel	**3 580,4**	**11 160,1**		**12 120,4**
Total	**67 989,6**	**80 338,0**		**81 851,6**

[a] A/67/529 et Corr.1.

Tableau 22.4 **Postes**

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		*Postes temporaires*						*Total*	
			Budget ordinaire		*Quotes-parts hors budget ordinaire*		*Ressources extrabudgétaires*			
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015*	*2012-2013*	*2014-2015*	*2012-2013*	*2014-2015*	*2012-2013*	*2014-2015*	*2012-2013*	*2014-2015*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
SGA	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
D-2	1	2	–	–	–	–	–	–	1	2
D-1	9	8	–	–	–	–	–	–	9	8
P-5	25	25	–	–	–	–	–	–	25	25
P-4/3	64	64	–	–	–	–	–	–	64	64
P-2/1	18	17	–	–	–	–	–	–	18	17
Total partiel	**118**	**117**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**118**	**117**
Catégories diverses										
Agents locaux	143	130	–	–	–	–	–	–	143	130
Agents du Service mobile	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
Administrateurs recrutés sur le plan national	2	3	–	–	–	–	–	–	2	3
Total partiel	**146**	**134**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**146**	**134**
Total	**264**	**251**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**264**	**251**

Tableau 22.5 **Répartition des ressources par composante, en pourcentage**

	Budget ordinaire	*Quotes-parts hors budget ordinaire*	*Ressources extrabudgétaires*
A. Organes directeurs	0,2	–	–
B. Direction exécutive et administration	6,3	–	–
C. Programme de travail			
1. Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable	10,0	–	51,7
2. Développement social	8,4	–	2,0
3. Développement économique et intégration	11,3	–	4,1
4. Utilisation des technologies de l'information et des communications aux fins de l'intégration régionale	6,6	–	1,6
5. Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits	5,9	–	0,6
6. Promotion de la femme	4,4	–	0,6
7. Atténuation des conflits et développement	4,7	–	39,4
Total partiel	**51,3**	**–**	**100,0**
D. Appui au programme	42,2	–	–
Total	**100,0**	**–**	**100,0**

Ajustements techniques

22.34 La variation tient à l'élimination de dépenses non renouvelables (351 500 dollars) afférentes à l'application des décisions figurant dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons » (A/67/591 et A/67/639), conformément à la résolution 67/246, partiellement compensée par une augmentation de 596 100 dollars liée à l'effet-report de trois postes (2 D-1 et 1 P-5) créés pendant l'exercice biennal 2012-2013.

Nouveaux mandats et transferts entre les composantes

22.35 Des crédits d'un montant de 698 000 dollars sont demandés pour couvrir les dépenses afférentes à l'application des décisions figurant dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons » (A/67/591 et A/67/639), conformément à la résolution 67/246. En outre, des ressources ont été redistribuées entre les sous-programmes et divers objets de dépense afin d'améliorer l'exécution des mandats.

Variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale

22.36 Une réduction des crédits d'un montant total de 1 557 000 dollars est proposée en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, comme indiqué dans le tableau 22.6.

Tableau 22.6 **Variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale**

	Réduction nette : moyens nécessaires	*Description*	*Réduction : produits*	*Réduction : objectifs de résultats*
1.	**Direction exécutive et administration** Suppression : 1 AL : assistant (programmes) **Programme de travail** *Sous-programme 1* Suppression : 1 P-3 : économiste *Sous-programme 2* Suppression : 1 P-2 : spécialiste des questions sociales (adjoint 1eC) *Sous-programme 3* Suppression : 1 AL : assistant de recherche	**Retards dans l'exécution des produits** Montant total de la réduction : 1 324 000 dollars Le titulaire du poste P-3 d'économiste aurait été chargé d'assurer le suivi de certaines activités menées en application des décisions prises à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. La suppression proposée obligerait donc à réattribuer ces fonctions à d'autres administrateurs, ce qui entraînerait des retards dans le suivi. La suppression d'un poste P-2 de spécialiste des questions sociales (adjoint de 1re classe) nuirait à l'exécution des produits dans le domaine de la population et des migrations aux niveaux national et international. La suppression de 5 postes d'agent local au titre de la composante programme de travail alourdirait la charge de travail des autres fonctionnaires d'administration, ce qui entraînerait des retards dans l'exécution des produits administratifs et nuirait aux résultats en matière d'administration.	–	**Direction exécutive et administration** Tableau 22.10 a) i) : « Produits et services fournis en temps voulu » 2012-2013 (estimation) : 93 % des produits sont exécutés dans les délais prévus 2014-2015 (objectif) : 90 % **Direction exécutive et administration** Tableau 22.10 e) ii) : « Augmentation du nombre de clients et utilisateurs qui se servent des informations fournies par la CESAO »

	Réduction nette : moyens nécessaires	*Description*	*Réduction : produits*	*Réduction : objectifs de résultats*
	Sous-programme 4 Suppression : 1 AL : assistant de secrétariat *Sous-programme 5* Suppression : 1 AL : assistant de statistique *Sous-programme 6* Suppression : 1 AL : assistant administratif *Sous-programme 7* Suppression : 1 AL : assistant de recherche	La suppression, à la rubrique Direction exécutive et administration, d'un poste d'agent local d'assistant (programmes) dans le domaine de l'information aurait une incidence sur le nombre de communiqués de presse, de pochettes de documentation et de documents audiovisuels produits. L'accent serait davantage mis sur la diffusion de documents d'information par voie électronique.		2012-2013 (estimation) : 5 000 2014-2015 (objectif) : 4 500
2.	**Organes directeurs** Réduction : Personnel temporaire pour les réunions **Direction exécutive et administration** Réduction : Groupe spécial d'experts **Programme de travail** *Sous-programme 1* Réduction : Groupe spécial d'experts *Sous-programme 2* Réduction : Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	**Réduction du nombre de réunions de groupes d'experts et de réunions intergouvernementales** Montant total de la réduction : 211 000 dollars Les réductions proposées auraient une incidence sur le nombre de groupes spéciaux d'experts créés par la CESAO. Le Comité technique sur la libéralisation du commerce international, la mondialisation de l'économie et le financement du développement dans les pays de la région de la CESAO ne se réunirait qu'une fois pendant l'exercice biennal, et la durée des trois réunions intergouvernementales serait ramenée de trois à deux jours.	–	–

Réduction nette : moyens nécessaires	*Description*	*Réduction : produits*	*Réduction : objectifs de résultats*
Sous-programme 3			
Réduction :			
Consultants			
Groupe spécial d’experts			
Personnel temporaire (autre que pour les réunions) et heures supplémentaires			
Sous-programme 4			
Réduction :			
Consultants			
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Sous-programme 5			
Réduction :			
Consultants			
Groupe spécial d’experts			
Sous-programme 6			
Augmentation :			
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Sous-programme 7			
Réduction :			
Consultants			
Augmentation :			
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			

	Réduction nette : moyens nécessaires	*Description*	*Réduction : produits*	*Réduction : objectifs de résultats*
3.	**Programme de travail**	**Réduction des voyages autorisés**	**–**	**–**
	Sous-programme 3	Montant total de la réduction : 22 000 dollars		
	Réduction :	Le nombre de fonctionnaires participant à des conférences et réunions organisées par d'autres institutions des Nations Unies serait réduit, de même que le nombre de missions envoyées dans les pays membres de la CESAO pour participer à des réunions et débattre de l'intégration régionale et économique et des échanges commerciaux.		
	Voyages des fonctionnaires se rendant à des réunions et conférences			
	Voyages autorisés			

Variations découlant des propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015

22.37 Une réduction des crédits d'un montant total de 748 600 dollars est proposée, comme suite au rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015. Les principales réductions, chiffrées à 397 000 dollars, sont indiquées dans le tableau 22.7 ci-après.

Tableau 22.7 **Principales variations découlant des propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire**

Réduction nette : moyens nécessaires	*Description*	*Réduction : produits*	*Réduction : objectifs de résultats*
Appui au programme	**Réorganisation structurelle de la CESAO grâce à la rationalisation des procédures administratives**	**–**	**–**
Suppressions :	Montant total de la réduction : 397 000 dollars		
1 AL : assistant (programmes)	Grâce à des progrès technologiques et à la rationalisation des procédures administratives, il est possible de réduire le nombre de postes d'agent local. Des outils tels que eSTAD (application interne fonctionnant sous Lotus Notes) et Inspira permettent de réaliser des gains d'efficacité dans la fourniture des services habituels aux clients. Les accords de prestation de services permettent de satisfaire et de gérer les besoins des divisions organiques plus efficacement et rapidement. La numérisation des dossiers simplifierait l'archivage et la consultation des documents officiels importants. Des activités comme la collecte du courrier, la distribution du courrier interne et les services de planton seraient rationalisées et leur fréquence réduite sans que la qualité des services fournis s'en ressente.		
1 AL : assistant (systèmes informatiques)			
1AL : assistant (stocks et fournitures)			
2 AL : assistants (courrier)			
1 AL : messager			
Reclassements :			
1 D-1 (directeur) en D-2 (secrétaire exécutif adjoint à l'appui au programme)			

Réduction nette : moyens nécessaires	*Description*	*Réduction : produits*	*Réduction : objectifs de résultats*
1 AL (commis à la distribution des documents) en AN (spécialiste des services de conférence) Transformation : 1 emploi de temporaire en P-4 (médecin) Augmentation : Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	Ayant revu certaines procédures administratives et amélioré les compétences professionnelles de son personnel administratif, la CESAO a pu réorganiser sa composante appui au programme. Le Secrétaire exécutif adjoint à l'appui au programme (D-2) serait chargé de superviser l'ensemble des activités menées dans les domaines suivants : appui au programme, sûreté et sécurité, planification des programmes, coopération technique et appui au Mécanisme de coordination régionale. Pendant la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), il faudrait créer, dans la Section des services généraux, un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de classe P-3, dont le titulaire s'occuperait des encaissements, de la gestion des actifs et d'autres activités importantes liées aux normes IPSAS. En outre, dans les services de conférence, un poste d'agent local serait remplacé par un poste d'administrateur recruté sur le plan national. Un emploi de temporaire de classe P-4, précédemment financé à la rubrique Services médicaux communs, sera transformé en poste P-4 en application de la recommandation formulée par le Corps commun d'inspection dans son rapport intitulé « Examen des services médicaux des organismes des Nations Unies » (A/66/327).		

Ressources extrabudgétaires

22.38 La CESAO mobilise des ressources extrabudgétaires pour favoriser la concrétisation d'idées de projet innovantes, impliquer les donateurs, entretenir des partenariats importants pour la région et traiter les problèmes nouveaux que rencontrent les pays membres. En 2012, elle a reçu des ressources extrabudgétaires s'élevant à environ 3,3 millions de dollars pour mener, à l'échelle nationale et régionale, des activités dans le cadre des sept sous-programmes. Les principaux domaines d'action sont les suivants : changements climatiques, ressources en eau et objectifs du Millénaire pour le développement, transformation démocratique, modernisation du secteur public, valeurs civiques pour les adolescents, problématique hommes-femmes, développement des technologies de l'information et des communications, développement économique et investissement étranger direct, statistiques, population et approches participatives pour l'élaboration des politiques publiques. Actuellement, ses partenaires les plus importants sont l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, ONU-Femmes, le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le Fonds arabe de développement économique et social, la Banque mondiale, le Centre de recherches pour le développement international et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, il est prévu de compléter les ressources du budget ordinaire par des ressources

extrabudgétaires d'un montant de 12 120 400 dollars afin de financer des activités visant à renforcer les capacités des pays, notamment des missions consultatives, des ateliers de formation et des projets opérationnels.

Autres éléments d'information

22.39 La CESAO a mis au point un outil de suivi des résultats en vue d'améliorer la gestion commune des informations relatives à l'exécution des programmes et du budget, et utilise à titre expérimental un tableau de bord fournissant à l'équipe de direction des informations en temps réel sur l'impact de ses décisions de gestion, notamment en ce qui concerne l'utilisation des crédits budgétaires, les vacances de poste, le taux de présence du personnel, l'équilibre entre les sexes et d'autres indicateurs de responsabilité. En outre, conformément à sa politique d'évaluation, qu'elle a récemment révisée, la CESAO procédera à des auto-évaluations facultatives, qui viendront compléter le rapport sur l'exécution du programme. Pendant l'exercice 2014-2015, des auto-évaluations facultatives seront réalisées pour trois sous-programmes, à savoir Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits, Promotion de la femme et Atténuation des conflits et développement. Ces évaluations consisteront tout particulièrement à vérifier si les ressources du programme sont bien utilisées et à examiner l'utilité et la fiabilité du processus de planification, la qualité des consultations tenues avec les pays membres de la CESAO pour définir l'orientation stratégique du programme, et la qualité de la collaboration avec les autres acteurs régionaux. Elles viseront également à définir des bonnes pratiques en vue de la programmation future.

22.40 En application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, et conformément à la politique d'évaluation récemment révisée de la CESAO, les ressources devant être affectées aux activités de suivi et d'évaluation s'élèveraient à 333 000 dollars (montant prélevé sur le budget ordinaire), soit l'équivalent de 18 mois de travail d'administrateurs et 19,5 mois de travail d'agents locaux, plus 48 500 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes. L'intégration des enseignements tirés de l'expérience et des recommandations formulées par les évaluateurs des sous-programmes sera suivie et évaluée au moyen d'un contrat de mission conclu avec le Secrétaire exécutif. Ledit contrat sera revu et mis à jour à la fin de l'exercice biennal aux fins de l'établissement du contrat suivant.

22.41 Au cours de l'exercice 2011-2012, la CESAO a noué des partenariats avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Ligue des États arabes dans le cadre des préparatifs régionaux de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenant des réunions, des ateliers et des consultations sur les thèmes de la Conférence avec les pays membres et des experts régionaux. Ces activités, qui sont de bons exemples de l'appui ciblé que l'ONU apporte aux États de la région aux fins de la préparation d'une manifestation mondiale d'envergure, ont abouti à la formulation d'un ensemble de recommandations régionales rendant compte de la position adoptée par les États arabes à Rio de Janeiro, qui ont été approuvées au niveau ministériel par les pays de la région. Au cours des années à venir, la CESAO et le PNUE renforceront leur partenariat afin d'appuyer l'application des recommandations formulées à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable dans la région. Parallèlement, la CESAO collabore depuis longtemps avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour atteindre les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement dans la région. Elle a également pris des mesures concrètes pour coopérer avec le bureau régional du PNUD, organisant des visites mutuelles et des réunions entre leurs divisions organiques. Actuellement, les deux organisations œuvrent ensemble à la mise en place d'activités communes auxquelles participeraient aussi d'autres institutions des Nations Unies. Par ailleurs, la CESAO a créé des partenariats avec plusieurs autres entités des Nations Unies, notamment l'Organisation

internationale du Travail, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, ONU-Femmes, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social. Elle s'emploie constamment à nouer et à entretenir des partenariats avec d'autres commissions régionales, notamment au moyen de projets financés par le Compte pour le développement, de réunions de haut niveau et de publications.

22.42 La CESAO convoque les réunions du Mécanisme de coordination régionale, auxquelles participent toutes les entités des Nations Unies de la région qui ont pour objectif d'améliorer la cohérence des politiques et de promouvoir des partenariats et des activités communes visant à concrétiser les priorités en matière de développement régional. Elle dirige deux des quatre groupes de travail thématiques du Mécanisme de coordination régionale, à savoir ceux qui traitent des objectifs du Millénaire pour le développement et des statistiques. Elle coordonne ses activités avec celles des entités des Nations Unies de la région par l'intermédiaire du groupe de soutien par les pairs du Groupe des Nations Unies pour le développement, dans le cadre duquel elle contribue activement à l'analyse des documents qui concernent les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les bilans communs de pays. Elle participe également aux réunions du Groupe des Nations Unies pour le développement et est l'une des quatre entités des Nations Unies à avoir revu le plan d'action régional pour la mise en œuvre de la stratégie du Groupe pour 2011 et à en avoir arrêté la version définitive.

22.43 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été examinée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement au tableau 22.8 ci-après et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 22.8 **Répartition des publications**

	2010-2011 (chiffres effectifs)			*2012-2013 (estimation)*			*2014-2015 (estimation)*		
	Support papier	*Support électronique*	*Support papier et support électronique*	*Support papier*	*Support électronique*	*Support papier et support électronique*	*Support papier*	*Support électronique*	*Support papier et support électronique*
Publications en série	29	17	–	–	–	31	–	–	28
Publications isolées	18	14	–	–	–	28	–	–	15
Total	**47**	**31**	**–**	**–**	**–**	**59**	**–**	**–**	**43**

A. Organes directeurs

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 146 600 dollars

22.44 La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale fait rapport au Conseil économique et social et ses sessions définissent l'orientation générale des travaux de son secrétariat. Ses sessions se tiennent tous les deux ans, pendant quatre jours, généralement à son siège. Conformément à la résolution 230 (XXI) de la CESAO, les réunions du Comité préparatoire font partie intégrante des sessions de la Commission. En conséquence, la vingt-huitième session de la Commission se tiendra en 2014, avec une réunion de deux journées au niveau des hauts responsables consacrée à l'examen des points de l'ordre du jour qui ont trait aux programmes, suivie d'une session plénière sur deux journées au niveau ministériel.

22.45 Le Comité technique se réunit trois fois par exercice biennal pour conseiller le secrétariat sur les questions qui ont trait au programme, notamment le projet de cadre stratégique, le projet de programme de travail, l'exécution du programme de travail, la mobilisation des ressources et le suivi de l'application des résolutions de la Commission, et pour dresser la liste des nouvelles questions économiques et sociales régionales que devrait examiner la Commission[1].

22.46 La Commission comprend sept comités intergouvernementaux subsidiaires spécialisés, dont cinq se réunissent tous les deux ans et deux annuellement[2]. Le calendrier des sessions de ces comités et du Comité technique est le suivant :

a) Dixième session du Comité de l'énergie (sous-programme 1) (2 jours en 2014);

b) Onzième session du Comité des ressources en eau (sous-programme 1) (2 jours en 2015);

c) Dixième session du Comité du développement social (sous-programme 2) (2 jours en 2015);

d) Quinzième et seizième sessions du Comité des transports (sous-programme 3) (2 jours en 2014 et 2 jours en 2015);

e) Neuvième et dixième sessions du Comité technique sur la libéralisation du commerce international, la mondialisation de l'économie et le financement du développement dans les pays de la région de la CESAO (sous-programme 3) (2 jours en 2014 et 2 jours en 2015);

f) Onzième session du Comité de statistique (sous-programme 5) (2 jours en 2014);

g) Quatrième session du Bureau du Comité de statistique (sous-programme 5) (1 jour en 2015);

h) Septième session du Comité des femmes (sous-programme 6) (2 jours en 2015);

i) Première session du Comité des questions nouvelles et du développement dans les situations de conflit (sous-programme 7) (2 jours en 2015)[3];

j) La dixième session du Comité technique (2 jours en 2014);

k) La onzième session du Comité technique (2 jours en 2015);

l) La douzième session du Comité technique (2 jours en 2015).

22.47 Le Comité consultatif des ambassadeurs se réunit deux fois par an aux fins de la poursuite du dialogue entre le secrétariat et les pays membres (2 jours en 2014 et 2 jours en 2015). Il est composé des chefs des missions diplomatiques se trouvant dans le pays hôte de la Commission ainsi que d'un haut représentant du pays hôte. Il remplit une mission de consultation et constitue le principal moyen de communication entre les pays membres et le secrétariat de la CESAO et entre les pays membres eux-mêmes pour les questions importantes qui nécessitent d'être examinées entre les sessions biennales de la Commission.

---

[1] Le Comité technique a été créé en application de la décision prise par la Commission à sa vingt-quatrième session (Beyrouth, 8-11 mai 2006) afin de renforcer les échanges et la concertation entre les membres de la Commission et son secrétariat sur les questions de développement économique. Les sessions du Comité technique se tiennent tous les six mois.

[2] Le Comité des transports se réunit annuellement, conformément à la résolution 229 (XXI) de la CESAO sur la fréquence des sessions de ce comité. Le Comité technique sur la libéralisation du commerce international, la mondialisation de l'économie et le financement du développement dans les pays de la région de la CESAO se réunira annuellement à partir de 2013, conformément à la résolution 313 (XXVII) de la CESAO sur la fréquence des sessions de ce comité.

[3] Le Comité des questions nouvelles et du développement dans les situations de conflit se réunira une fois par exercice biennal (à partir de 2015), conformément à la résolution 292 (XXVI) de la CESAO. Il sera chargé d'examiner les priorités nouvelles ou relatives aux conflits de l'Asie de l'Ouest et de veiller à ce que le programme de travail du sous-programme 7 soit conforme à ces priorités.

22.48 Les organes délibérants se réunissent au total pendant 35 jours.

22.49 La répartition des ressources pour les organes directeurs est indiquée dans le tableau 22.9 ci-après.

Tableau 22.9 **Ressources nécessaires : organes directeurs**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	160,6	146,6	–	–
Total	**160,6**	**146,6**	**–**	**–**

22.50 Un montant de 146 600 dollars est demandé au titre des objets de dépense suivants : a) personnel temporaire et heures supplémentaires pour les réunions de la vingt-huitième session de la Commission et celles du Comité technique et du comité du sous-programme aux fins des services d'interprétation, de traduction, d'édition et de révision; b) emplois d'assistant au service des séances pour permettre au personnel remplaçant temporaire de faire face aux périodes de pointe. La diminution de 14 000 dollars s'explique par la réduction du personnel temporaire pour les réunions, conforme à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, comme indiqué à la rubrique 2 du tableau 22.6 du présent rapport.

B. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 256 400 dollars

22.51 La composante direction exécutive et administration, qui comprend le Cabinet du Secrétaire exécutif, assure la direction d'ensemble et la gestion intégrée, la supervision des programmes et des activités de planification et de coordination et donne des orientations pour les politiques des divisions techniques, du programme de coopération technique et des services d'appui en vue de la bonne exécution du programme de travail de la Commission, comme le prescrit l'Assemblée générale. Elle veille également à ce que la Commission, qui représente l'ONU au niveau régional, joue un rôle de premier plan dans le développement économique et social de la région, s'assure que les questions d'intérêt mondial se concrétisent par une action régionale conforme aux demandes des pays membres et facilite l'expression des préoccupations communes des pays membres en les inscrivant sur la liste des priorités de la communauté internationale. En outre, elle entretient des contacts efficaces et réguliers avec les représentants des pays membres et les hauts responsables du pays hôte pour échanger des vues sur les questions de fond et de gestion qui les intéressent, ainsi qu'avec le Cabinet du Secrétaire général et le Bureau des commissions régionales à New York.

22.52 En outre, le Cabinet du Secrétaire exécutif est chargé d'élaborer les politiques et les mandats à l'échelle du système des Nations Unies et de promouvoir l'efficacité de la collaboration et de la coordination et la cohérence entre la CESAO et les autres entités du système des Nations Unies, en particulier entre les cinq commissions régionales, les institutions spécialisées, les fonds et les programmes. Il continuera de renforcer la coopération et la coordination avec les organisations

intergouvernementales ou non gouvernementales internationales ou régionales, en particulier avec la Ligue des États arabes et ses organes subsidiaires.

22.53 Le Cabinet du Secrétaire exécutif assure également le bon fonctionnement et le service du mécanisme intergouvernemental de la CESAO, notamment de la session biennale de la Commission et des réunions des organes intergouvernementaux subsidiaires, du Comité consultatif des ambassadeurs et du Comité technique de la Commission[4].

Tableau 22.10 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Veiller à l'application intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation relatives à la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Gestion efficace du programme de travail de la CESAO	a) i) Produits et services fournis en temps voulu *Mesure des résultats* (Pourcentage de produits fournis en temps voulu) 2010-2011 : 90 2012-2013 (estimation) : 93 2014-2015 (objectif) : 90 ii) Utilisation efficace et rationnelle des ressources *Mesure des résultats* (Pourcentage du montant autorisé dépensé) 2010-2011 : 100 2012-2013 (estimation) : 100 2014-2015 (objectif) : 100
b) Amélioration des délais de présentation de la documentation	b) Augmentation du pourcentage de documents d'avant session présentés en temps voulu *Mesure des résultats* (Pourcentage de documents d'avant session présentés en temps voulu) 2010-2011 : sans objet 2012-2013 (estimation) : 100 2014-2015 (objectif) : 100

[4] Conformément à la décision prise par la Commission à sa vingt-quatrième session (Beyrouth, 8-11 mai 2006), le Comité technique a été créé pour renforcer les échanges et la concertation entre les pays membres et le secrétariat de la CESAO sur les questions de fond.

c) Recensement des questions nouvelles exigeant l'attention des pays membres	c) Augmentation du nombre de décisions et de recommandations adoptées par les pays membres pour régler les questions qui ont été portées à leur attention par le secrétariat *Mesure des résultats* (Nombre de recommandations adoptées par les organes intergouvernementaux) 2010-2011 : 85 2012-2013 (estimation) : 90 2014-2015 (objectif) : 95
d) Renforcement de la cohérence de la gestion des activités économiques et sociales de l'ONU	d) Augmentation du nombre de produits fournis relevant du Mécanisme de coordination régionale ou de l'un de ses groupes de travail thématiques *Mesure des résultats* (Nombre de produits relevant du Mécanisme de coordination régionale ou de l'un de ses groupes de travail thématiques fournis en collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies et des organisations régionales) 2010-2011 : 7 2012-2013 (estimation) : 15 2014-2015 (objectif) : 15
e) Sensibilisation accrue du public aux activités de la CESAO concernant le traitement des priorités régionales et des questions nouvelles	e) i) Amélioration de la couverture médiatique des activités de la CESAO *Mesure des résultats* (Nombre de reportages sur les activités de la CESAO dans les médias audiovisuels et la presse écrite) 2010-2011 : sans objet 2012-2013 (estimation) : 1 000 2014-2015 (objectif) : 1 100 ii) Augmentation du nombre de clients qui se servent des informations fournies par la CESAO *Mesure des résultats* (Nombre de clients qui se servent des informations fournies par la CESAO) 2010-2011 : 4 260 2012-2013 (estimation) : 5 000 2014-2015 (objectif) : 4 500

Facteurs externes

22.54 Le Cabinet du Secrétaire exécutif devrait parvenir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions ci-après sont réunies : a) la situation politique du pays hôte et de la région ne se détériore pas; b) les gouvernements des pays membres participent activement à la formulation du programme de travail de la CESAO; c) les pays membres ont les moyens et la volonté de réorienter leurs politiques économiques et sociales et de réformer leurs structures; d) les institutions nationales sont prêtes à fournir des informations utiles en temps voulu.

Produits

22.55 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Planification et services fonctionnels pour les sessions de la Commission et de ses organes subsidiaires (8);

ii) Planification et services fonctionnels pour le Comité technique de la CESAO (12);

iii) Planification et services fonctionnels pour les réunions du Comité consultatif des ambassadeurs (4);

iv) Groupes spéciaux d'experts : planification et services fonctionnels pour les réunions d'une cellule de réflexion arabe (1); planification et services fonctionnels pour les réunions du Mécanisme de coordination régionale (2);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : *Arab Development Journal* (4); rapport annuel de la CESAO (2);

ii) Expositions, visites guidées et exposés : séances d'information et exposés pour les écoliers, les étudiants et d'autres publics sur les travaux du système des Nations Unies en général et de la CESAO en particulier (2);

iii) Brochures, fiches d'information, planches murales et pochettes de documentation : brochures, prospectus, dépliants, affiches et autres sur les activités de la CESAO (2); bulletins quotidiens d'information en anglais et en arabe sur le site Web de la CESAO (2);

iv) Communiqués et conférences de presse : organisation d'entretiens du Secrétaire exécutif et d'autres hauts fonctionnaires avec des journalistes (2); organisation de conférences et de points de presse pour le Secrétaire exécutif et d'autres hauts responsables ainsi que pour le lancement de publications phares et d'autres événements importants (2); rédaction de communiqués de presse en anglais et en arabe sur les réunions et activités de la CESAO et diffusion de ceux-ci aux médias de toute la région (2); couverture médiatique des réunions et activités de la CESAO (2);

v) Manifestations spéciales : planification et services pour certaines journées et semaines internationales telles que la Journée des Nations Unies, la Journée internationale de la femme ou la Journée mondiale de l'environnement, où sont invités des représentants officiels de pays membres, des diplomates accrédités auprès du pays hôte, des dignitaires arabes, des représentants de la société civile et des journalistes;

vi) Activités techniques : mise à jour régulière de la page d'accueil du site Web de la CESAO 2); mise à jour régulière des pages Web du Cabinet du Secrétaire exécutif et des bases de données en ligne à l'intention des médias (2).

22.56 La répartition des ressources pour la direction exécutive et l'administration est indiquée dans le tableau 22.9 ci-après.

Tableau 22.11 **Ressources nécessaires : direction exécutive et administration**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	3 729,2	3 590,6	16	15
Autres objets de dépense	668,1	665,8	–	–
Total	**4 397,3**	**4 256,4**	**16**	**15**

22.57 Le montant de 3 590 600 dollars prévu au titre des postes permettra de financer 15 postes au Cabinet du Secrétaire exécutif (1 SGA, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 8 AL) et au Service d'information (1 AL), comme le montre le tableau ci-dessus. La diminution de 138 600 dollars s'explique par la suppression d'un poste d'assistant (programmes) (poste d'agent local), conforme à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, comme le montre la rubrique 1 du tableau 22.6 du présent rapport.

22.58 Le montant de 665 800 dollars au titre des autres objets de dépense permettra notamment de financer : a) des emplois de temporaire (autre que pour les réunions) et des heures supplémentaires pour les travaux préparatoires et le service de la vingt-huitième session de la Commission et de ses organes subsidiaires; b) des services de consultants pour établir le rapport annuel de 2013 (en 2014) et le rapport annuel de 2014 (en 2015); c) une réunion annuelle de réflexion en 2015 et deux réunions du Mécanisme de coordination régionale en 2014 et en 2015; d) les voyages des agents du Cabinet du Secrétaire exécutif et des services d'information; e) la continuité des opérations. La diminution de 2 300 dollars s'explique par celle des ressources nécessaires au titre du Groupe spécial d'experts, conforme à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, comme le montre la rubrique 2 du tableau 22.6 du présent rapport.

C. Programme de travail

Tableau 22.12 **Ressources nécessaires, par sous-programme**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2012-2013	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
1. Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable	6 718,5	6 773,4	24	23
2. Développement social	5 956,7	5 723,4	23	22
3. Développement économique et intégration	7 995,3	7 690,9	30	29
4. Utilisation des technologies de l'information et des communications aux fins de l'intégration régionale	4 657,2	4 468,9	17	16

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2012-2013	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
5. Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits	4 144,2	3 984,9	16	15
6. Promotion de la femme	2 846,4	2 940,2	11	10
7. Atténuation des conflits et développement	2 938,5	3 215,6	11	10
Total partiel	**35 256,8**	**34 797,3**	**132**	**125**
Ressources extrabudgétaires	11 160,1	12 120,4	–	–
Total	**46 416,9**	**46 917,7**	**132**	**125**

Sous-programme 1
Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 773 400 dollars

22.59 La responsabilité opérationnelle du sous-programme 1 incombe à la Division du développement durable et de la productivité. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 1 du plan-programme biennal 19 du cadre stratégique pour la période 2014-2015.

Tableau 22.13 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Parvenir au développement durable dans la région grâce à une gestion intégrée des ressources naturelles

Réalisations escomptées du Secrétariat	**Indicateurs de succès**
a) Renforcement de la capacité des pays membres de créer pour tous des débouchés socioéconomiques équitables et de les multiplier en accroissant la productivité des petites et moyennes entreprises afin de promouvoir la création d'emplois et la diversification économique	a) i) Augmentation du nombre de mesures élaborées par les ministères d'exécution, les chambres de commerce et d'autres acteurs pour accroître la productivité des petites et moyennes entreprises *Mesure des résultats* (Nombre de mesures élaborées) 2010-2011 : 0 2012-2013 (estimation) : 0 2014-2015 (objectif) : 3

	ii) Augmentation du nombre d'institutions qui contribuent à la création de débouchés pour permettre aux petites et moyennes entreprises de créer des emploi *Mesure des résultats* (Nombre d'institutions) 2010-2011 : 6 2012-2013 (estimation) : 10 2014-2015 (objectif) : 12
b) Renforcement de la capacité des pays membres d'élaborer et d'appliquer, aux niveaux national, sous-régional et régional, des politiques, stratégies et plans d'action pour une gestion durable de l'eau, de l'énergie et des terres	b) i) Augmentation du nombre de politiques, stratégies et plans de gestion de l'eau, de l'énergie et des terres adoptés par les ministères compétents des pays membres *Mesure des résultats* (Nombre de politiques, stratégies et plans) 2010-2011 : 0 2012-2013 (estimation) : 0 2014-2015 (objectif) : 3 ii) Augmentation du nombre d'initiatives visant à améliorer l'accès aux services de distribution d'eau et d'énergie et l'efficacité de ces services *Mesure des résultats* (Nombre d'initiatives et d'actions connexes menées par les pays membres de la CESAO et appuyées par elle) 2010-2011 : 4 2012-2013 (estimation) : 7 2014-2015 (objectif) : 9
c) Renforcement de la sécurité alimentaire, hydrique et énergétique dans la région arabe afin de promouvoir un développement durable à long terme et de préserver les acquis en termes de lutte contre la pauvreté et de développement humain grâce à une meilleure coopération régionale sur les ressources en eau partagées, les réseaux énergétiques et l'aménagement du territoire	c) Augmentation du nombre de recommandations intergouvernementales portant sur les initiatives de coopération régionale touchant la sécurité hydrique, énergétique et alimentaire *Mesure des résultats* (Nombre de recommandations) 2010-2011 : 6 2012-2013 (estimation) : 10 2014-2015 (objectif) : 13

d) Renforcement de la capacité des pays membres de résister aux crises et de les gérer pour en amortir les effets et y faire face, notamment en mettant en place des mécanismes sous-régionaux et régionaux de coordination des activités de lutte contre les incidences des changements climatiques et des catastrophes naturelles	d) Augmentation du nombre de recommandations adoptées par les pays membres qui portent sur la coordination des activités de lutte contre les incidences des changements climatiques et des catastrophes naturelles *Mesure des résultats* (Nombre de recommandations) 2010-2011 : 0 2012-2013 (estimation) : 5 2014-2015 (objectif) : 9

Facteurs externes

22.60 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les pays membres sont résolus à donner la priorité nécessaire aux questions de développement durable et à adopter des mesures appropriées; b) la situation politique est stable et les pays membres sont disposés à coopérer sur les questions de développement durable; et c) il n'y a pas de déficit important de ressources extrabudgétaires.

Produits

22.61 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale : documentation destinée aux organes délibérants : rapport du Comité de l'énergie sur les travaux de sa neuvième session (1); rapport du Comité des ressources en eau sur les travaux de sa dixième session (1);

ii) Comité des ressources en eau :

a. Services fonctionnels pour les réunions : (onzième session du Comité) (4 séances);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : progrès dans l'évaluation de l'incidence des changements climatiques sur les ressources en eau et de la vulnérabilité socioéconomique dans la région arabe (1); progrès dans la mise en œuvre de l'initiative OMD Plus : l'après-2015 (1);

iii) Comité de l'énergie :

a. Fourniture d'un appui fonctionnel pour la dixième session du Comité (4 séances);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : sécurité énergétique et intégration régionale (1); possibilités de transferts technologiques et de fabrication locale du matériel pour l'exploitation de sources renouvelables d'énergie dans la région arabe (1);

iv) Groupes spéciaux d'experts : évaluation de la coopération dans les ressources en eau partagées dans la région arabe (1); conférence sur le dialogue entre les parties prenantes en vue des objectifs de développement durable (2); renforcement de la gestion durable des ressources en eau, en énergie et en terres (1); forum de haut niveau sur les moyens d'appliquer les conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement

durable et d'en assurer le suivi (1); incidences des subventions énergétiques sur les mesures de croissance économique et d'atténuation des effets des changements climatiques (1); création d'emplois au moyen de l'énergie durable pour tous (1);

v) Assistance aux représentants et aux rapporteurs : appui au Conseil des ministres arabes de l'électricité et aux comités techniques chargés de l'électricité, de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique (2); appui au Comité consultatif scientifique technique du Conseil ministériel arabe de l'eau (2); soutien au Secrétariat exécutif du Comité conjoint sur l'environnement et le développement dans la région arabe de la CESAO, du PNUE et de la Ligue des États arabes et suivi des résolutions adoptées par le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement (2); appui au Comité permanent de la Ligue des États arabes sur la météorologie (2);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : Rapport n° 6 de la CESAO sur la mise en valeur des ressources en eau : corrélations entre l'eau, l'énergie et la sécurité alimentaire (1);

ii) Publications isolées : coopération en matière de ressources en eau partagées dans la région arabe (1); tendances en matière de développement dans le secteur énergétique dans la région arabe (1); modes de production agricole et de consommation viables dans la région arabe (1); coopération régionale pour assurer la sécurité énergétique (1); rapport sur le développement durable dans la région arabe (1); l'Avenir que nous voulons : des secteurs productifs verts (1);

iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : profil des institutions nationales et régionales pour un développement durable (1); brochures d'information sur la Journée mondiale de l'environnement (2); brochures sur la Journée mondiale de l'eau; le couple eau-énergie (2014), eau et développement (2015) (2); techniques des énergies renouvelables pour la région de la CESAO (1); énergie durable pour tous (1); contribution de l'efficacité énergétique à la sécurité énergétique et à l'atténuation des effets des changements climatiques dans la région de la CESAO (1); eau potable et assainissement : l'après-2015 (1);

iv) Activités techniques : cadre régional pour les objectifs de développement durable (1); accès à des services d'assainissement et d'approvisionnement en eau dans la région arabe : l'après-2015 (1); financement du développement durable dans la région (1); emplois verts dans les petites et moyennes entreprises vertes : possibilités et problèmes à surmonter (1); renforcement du cadre institutionnel du développement durable dans la région arabe (1); besoins de la région en matière de développement et de transferts de technologies aux fins du développement durable (1);

v) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : rencontres internationales et régionales sur l'énergie (2); septième Forum mondial de l'eau (1); Semaine mondiale de l'eau de Stockholm sur le couple eau-énergie (1); Semaine mondiale de l'eau de Stockholm sur la corrélation entre l'eau et le développement (1); apports à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à ses vingt et unième et vingt-deuxième sessions (2); groupe de travail ONU-Eau sur la coordination au niveau des pays (1); coordination interorganisations ONU-Eau en vue de l'élaboration du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, et initiatives conjointes menées grâce à six domaines de travail thématiques prioritaires relatifs à l'« Eau et aux changements climatiques » et aux « Eaux transfrontières » (1); organes de coordination des Nations Unies en matière d'énergie (2); appui au forum

politique de haut niveau qui remplace la Commission du développement durable (2); apports à la réunion du Mécanisme de coordination régionale de l'ONU (1);

c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : projets opérationnels : adaptation aux changements climatiques dans le secteur de l'eau dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (1); évaluation de l'incidence des changements climatiques sur les ressources en eau et le développement socioéconomique de la région arabe (1); renforcement des capacités en vue de l'élaboration de techniques vertes appropriées pour améliorer les moyens de subsistance des communautés rurales dans la région arabe (1); renforcement des capacités des pays arabes en vue de l'adaptation aux changements climatiques grâce à des outils de gestion intégrée des ressources en eau (1); renforcement des capacités des pays membres de la CESAO afin d'examiner les corrélations entre l'eau et l'énergie et d'accomplir les objectifs de développement durable (1); création d'un mécanisme régional pour améliorer le suivi et la communication de l'information sur l'accès aux services d'assainissement et d'approvisionnement en eau dans la région arabe : l'initiative OMD Plus (1); promouvoir le financement des investissements dans l'énergie renouvelable pour atténuer les effets des changements climatiques et encourager le développement durable (1); promouvoir le financement des investissements dans l'efficacité énergétique pour atténuer les effets des changements climatiques et encourager le développement durable (1); promouvoir la production agricole et la consommation viables dans la région arabe (1); initiative régionale pour l'évaluation des effets des changements climatiques sur les ressources en eau et de la vulnérabilité socioéconomique dans la région arabe (1); initiative régionale sur l'efficacité énergétique des bâtiments et autres locaux dans la région arabe (1); appui au Réseau arabe pour la gestion intégrée des ressources en eau (1); développement durable et sécurité alimentaire dans le monde arabe : promouvoir les liens indissolubles entre les denrées alimentaires et l'énergie en tant qu'outil du savoir et mode d'intervention (1).

22.62 La répartition des ressources pour le sous-programme 1 est indiquée dans le tableau 22.14 ci-après.

Tableau 22.14 **Ressources nécessaires : sous-programme 1**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	5 958,9	5 682,5	24	23
Autres objets de dépense	759,6	1 090,9	–	–
Total partiel	**6 718,5**	**6 773,4**	**24**	**23**
Ressources extrabudgétaires	7 246,4	6 279,4	–	–
Total	**13 964,9**	**13 052,8**	**24**	**23**

22.63 Le montant de 5 682 500 dollars prévu au titre des postes permettrait de financer les 23 postes (1 D-1, 4 P-5, 4 P-4, 2 P-3, 2 P-2, 10 AL), comme énoncé dans le tableau 22.14. La baisse de 276 400 dollars tient au poste P-3 d'économiste qu'il est proposé de supprimer, en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, comme indiqué à la première ligne du tableau 22.6 du présent rapport.

22.64 Le montant de 1 090 900 dollars prévu au titre des autres objets de dépense servira à financer les autres dépenses de personnel, les services de consultants, les réunions de groupes d'experts et les frais de voyages du personnel. La hausse de 331 300 dollars s'explique par la prise en charge des activités de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable; son effet est atténué en partie par la baisse au titre des réunions de groupes d'experts, en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, comme indiqué à la deuxième ligne du tableau 22.6 du présent rapport.

22.65 Des ressources extrabudgétaires estimées à 6 279 400 dollars viendraient compléter les ressources prévues au budget ordinaire, pour financer : a) une initiative régionale sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments et autres locaux dans la région arabe; b) la promotion d'une production et d'une consommation viables dans la région arabe; c) une évaluation des effets des changements climatiques sur les ressources en eau et de la vulnérabilité socioéconomique dans la région arabe; d) le développement durable et la sécurité alimentaire dans le monde arabe : promouvoir la corrélation entre les denrées alimentaires et l'énergie en tant qu'outil du savoir et mode d'intervention; et e) l'adaptation aux changements climatiques dans le secteur de l'eau dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. La baisse prévue dans les ressources extrabudgétaires s'explique par l'achèvement de projets financés au moyen des ressources extrabudgétaires. La CESAO s'efforcera de lever des fonds supplémentaires dans les domaines de la gestion intégrée des ressources en eau, des changements climatiques, de l'efficacité énergétique et de l'économie verte.

Sous-programme 2
Développement social

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 723 400 dollars

22.66 La responsabilité opérationnelle du sous-programme 2 incombe à la Division du développement social. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 2 du programme 19 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 22.15 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité des pays membres d'adopter des politiques sociales et des mécanismes institutionnels favorisant un développement socioéconomique équitable et sans exclusive, en prenant en compte les spécificités régionales

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des pays d'adopter une politique sociale fondée sur le respect des droits qui favorise l'intégration sociale, la protection sociale, la fourniture de services sociaux adaptés et la création d'emplois	a) i) Augmentation du nombre de politiques, mesures et programmes nouveaux élaborés pour accroître la protection sociale, améliorer les services sociaux et créer des emplois

	Mesure des résultats (Nombre de politiques, mesures et programmes nouveaux) 2010-2011 : 2 2012-2013 (estimation) : 4 2014-2015 (objectif) : 6 ii) Augmentation du nombre de politiques et programmes qui sont élaborés ou améliorés pour favoriser l'intégration des principales catégories sociodémographiques, notamment les jeunes, les personnes âgées, les handicapés et les migrants, dans les mécanismes de développement nationaux *Mesure des résultats* (Nombre de politiques, plans et programmes nationaux adaptés qui ont été élaborés ou améliorés) 2010-2011 : 11 2012-2013 (estimation) : 21 2014-2015 (objectif) : 24
b) Renforcement de la capacité des pays membres d'adopter des politiques et des programmes de développement social qui associent la société civile et d'autres parties prenantes à leur élaboration, à leur application et à leur suivi	b) i) Augmentation du nombre de cas où les pouvoirs publics, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes ont été associés à l'élaboration, à l'application et au suivi des politiques et des programmes de développement social *Mesure des résultats* (Nombre de cas signalés) 2010-2011 : 6 2012-2013 (estimation) : 10 2014-2015 (objectif) : 14 ii) Augmentation du nombre de comités et d'initiatives qui associent les représentants des gouvernements ou d'organisations de la société civile et d'autres parties prenantes à l'élaboration, à l'application et au suivi des politiques et des programmes sociaux *Mesure des résultats* (Nombre de comités ou d'initiatives) 2010-2011 : 11 2012-2013 (estimation) : 14 2014-2015 (objectif) : 17

Facteurs externes

22.67 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les pays membres demeurent résolus à atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international et continueront d'appuyer les activités visant à promouvoir un développement social complet; b) les ressources financières extrabudgétaires sont à la mesure des activités envisagées; c) il règne une stabilité politique et des conditions de travail sûres.

Produits

22.68 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale : documentation destinée aux organes délibérants : rapport du Comité du développement social sur les travaux de sa neuvième session; (1);

ii) Comité du développement social : services fonctionnels pour les réunions : dixième session du Comité (4);

iii) Documentation destinée aux organes délibérants : conséquences des partenariats pour le processus démocratique (1); questions démographiques et de développement (1); protection sociale pour le secteur non structuré (1);

iv) Groupes d'experts spéciaux : forum en prévision du plan d'action et de la nouvelle Décennie des personnes handicapées dans la région arabe (2014-2023) (1); politiques relatives au marché du travail (1); mécanismes participatifs dans les pays arabes qui opèrent une transition vers la démocratie (1); incidence des politiques démographiques sur le développement humain dans les pays arabes (1);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : *Rapport n°6 sur les politiques intégrées de développement social : politiques intégrées en vue de marchés du travail ouverts à tous* (1); *Rapport n° 7 sur la population et le développement : incidence des politiques démographiques sur le développement humain dans les pays arabes* (1);

ii) Publications isolées : développement social solidaire dans la région arabe (1); mécanismes participatifs dans les pays arabes qui opèrent une transition vers la démocratie (1);

iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation sur les programmes de développement participatif : conditions et mécanismes (1); profils démographiques nationaux de 17 pays membres de la CESAO (1); plaquette sur le thème spécial de la cinquante-deuxième session de la Commission du développement social (1); plaquette sur le thème spécial de la quarante-huitième session de la Commission de la population et du développement (1); *Bulletin du développement social* (4);

iv) Manifestations spéciales : Journée internationale des personnes handicapées (2);

v) Activités techniques : discussions sur Internet au sujet des grandes lignes du *Rapport n°6 sur la politique sociale* (1); séminaire électronique sur les transitions démocratiques et les organisations de la société civile (1); séminaire électronique sur la participation, l'engagement civique et la cohésion sociale (1); profils des marchés du travail par pays

(1); document sur les tendances relatives aux marchés du travail dans la région arabe (1); note technique sur la participation et l'engagement civique (2); examen des bonnes pratiques internationales dans les politiques démographiques pour la région arabe (1); notes d'orientation sur la politique sociale (2); profils de pays en matière de protection sociale (2); profil démographique de la région arabe (1); rôle des institutions spécialisées dans la promotion des droits des personnes handicapées (1); document de travail sur le rôle des organisations dans la promotion des droits des personnes handicapées (1);

c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Services consultatifs : donner des directives et sensibiliser davantage le public aux mécanismes et instruments de développement participatif et d'engagement civique (1);

ii) Stages, séminaires et ateliers : renforcement des capacités en vue d'établir un partenariat entre le secteur public et la société civile en matière de gouvernance démocratique (1); étendre la protection sociale au secteur non structuré (1);

iii) Projets opérationnels : prise en compte concrète de l'approche participative de la CESAO dans l'élaboration par les pouvoirs publics de politiques dans les pays membres (1); initiative régionale concernant l'emploi des jeunes – Phase II (1); renforcement des capacités nationales en vue de politiques démographiques et de développement intégrées, durables et associant toutes les parties (1).

22.69 La répartition des ressources pour le sous-programme 2 est indiquée dans le tableau 22.16

Tableau 22.16 **Ressources nécessaires : sous-programme 2**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	5 706,1	5 490,1	23	22
Autres objets de dépense	250,6	233,3	–	–
Total partiel	**5 956,7**	**5 723,4**	**23**	**22**
Ressources extrabudgétaires	326,4	240,7	–	–
Total	**6 283,1**	**5 964,1**	**23**	**22**

22.70 Le montant de 5 490 100 dollars prévu au titre des postes permettra de financer les 22 postes (1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 2 P-2, 9 AL). La baisse s'explique de 216 000 dollars par le poste P-2 de spécialiste des questions sociales (adjoint de 1re classe), qu'il est proposé de supprimer, en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, tel qu'indiqué à la première ligne du tableau 22.6 du présent rapport.

22.71 Le montant de 233 300 dollars prévu au titre des autres objets de dépense servira à financer les autres dépenses de personnel, les services de consultants, les réunions de groupes d'experts et les frais de voyages du personnel. La baisse de 17 300 dollars résulte d'un recours moins fréquent à du personnel temporaire (autre que pour les réunions) afin d'appuyer les conférences, en application

de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, tel qu'indiqué à la deuxième ligne du tableau 22.6 du présent rapport.

22.72 Des ressources extrabudgétaires estimées à 240 700 dollars viendront compléter le budget ordinaire pour : a) aider à la tenue d'un atelier de formation sur un développement urbain favorable aux pauvres; b) contribuer à l'élaboration d'une vision commune de la démocratie participative et renforcer le partenariat entre le secteur public et la société civile, la gouvernance démocratique et l'élaboration de politiques par les pouvoirs publics dans tous les domaines grâce à l'organisation d'un atelier sur le renforcement des capacités en vue du partenariat entre le secteur public et la société civile, en matière de gouvernance démocratique; c) contribuer à promouvoir des modes de gouvernance et des pratiques participatives démocratiques et l'élaboration de politiques par les pouvoirs publics dans la région de la CESAO, grâce au renforcement des capacités, à la recherche d'un consensus et à l'établissement de contacts entre les principaux organismes publics et les organisations de la société civile, au moyen de la prise en compte de l'approche participative de la Commission dans l'élaboration par les pouvoirs publics de politiques dans les pays de la CESAO; d) aider à mettre en œuvre l'Initiative régionale d'emploi des jeunes (Phase II), dont la première phase avait été lancée en 2013, et faire fond sur les réalisations du projet régional sur les jeunes (projet de Compte pour le développement) avec une approche plus ciblée, en vue d'attaquer le déficit d'emplois dans la région, tout particulièrement parmi les jeunes; et e) renforcer l'action de la CESAO en matière de protection sociale du secteur non structuré. Avec l'achèvement des projets existants, ce sous-programme a pour objectif de contacter les partenaires et les donateurs afin d'obtenir des ressources supplémentaires, conformément aux réalisations escomptées pour l'exercice biennal 2014-2015.

Sous-programme 3
Développement économique et intégration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 690 900 dollars

22.73 La responsabilité opérationnelle du sous-programme 3 incombe à la Division du développement économique et de la mondialisation. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 3 du programme 19 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 22.17 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Établir un niveau de vie décent grâce à un développement économique soutenu et à l'intégration

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement des capacités nationales pour instaurer des conditions socioéconomiques équitables pour tous grâce à des politiques de croissance favorables aux pauvres et axées sur la création d'emplois et à des politiques financières équitables et ouvertes à tous	a) i) Augmentation du nombre de pays membres adoptant un cadre macroéconomique juste et ouvert à tous *Mesure des résultats* (Nombre de pays)

	2010-2011 : 2 2012-2013 (estimation) : 4 2014-2015 (objectif) : 6 ii) Augmentation du nombre de politiques et de mesures adoptées par les pays membres en vue d'appliquer le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement *Mesure des résultats* (Nombre de politiques et de mesures) 2010-2011 : 18 2012-2013 (estimation) : 22 2014-2015 (objectif) : 26
b) Renforcement de la capacité des pays membres pour instaurer des économies fondées sur la connaissance pour parvenir à une croissance économique durable et atténuer la pauvreté en créant un cadre macroéconomique efficace et en favorisant la diversification et la compétitivité économiques pour permettre la création d'emplois décents	b) Augmentation du nombre de pays membres qui demandent et reçoivent l'appui de la CESAO pour élaborer des stratégies nationales tournées vers l'instauration d'économies fondées sur la connaissance et vers la compétitivité *Mesure des résultats* (Nombre de pays membres) 2010-2011 : 1 2012-2013 (estimation) : 3 2014-2015 (objectif) : 4
c) Renforcement de la capacité des pays membres pour coordonner leurs politiques économiques et sociales et assurer la mise en œuvre des accords économiques régionaux en vue de répondre aux conditions de l'intégration intrarégionale	c) i) Augmentation du nombre d'accords conclus entre les pays membres pour la coordination des politiques macroéconomiques *Mesure des résultats* (Nombre de pays membres parties à des accords de coordination macroéconomique) 2010-2011 : 0 2012-2013 (estimation) : 2 2014-2015 (objectif) : 3 ii) Augmentation du nombre de pays membres mettant en œuvre des accords régionaux *Mesure des résultats* (Nombre de pays membres) 2010-2011 : 0 2012-2013 (estimation) : 2 2014-2015 (objectif) : 3

d) Consolidation de l'intégration régionale des pays membres par l'élaboration et l'harmonisation du cadre matériel et juridique régional	d) Augmentation du nombre de pays adoptant des accords dans le domaine des transports ou créant des comités nationaux sur les transports et le commerce *Mesure des résultats* (Nombre de pays ayant conclu des accords et créé des comités nationaux) 2010-2011 : 32 2012-2013 (estimation) : 35 2014-2015 (objectif) : 37
e) Renforcement de la capacité des institutions publiques pour créer un environnement propice au développement grâce à de bonnes pratiques de gouvernance conçues et appliquées par les pays concernés en vue d'une meilleure gestion macroéconomique faisant pleinement intervenir les organisations de la société civile et le secteur privé	e) Augmentation du nombre de pays membres qui demandent et reçoivent l'appui de la CESAO pour mener des réformes de la gouvernance qui répondent à l'évolution macroéconomique *Mesure des résultats* (Nombre de pays membres) 2010-2011 : 4 2012-2013 (estimation) : 7 2014-2015 (objectif) : 8

Facteurs externes

22.74 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les pays membres continuent d'œuvrer au renforcement de la coopération et de l'intégration régionales et sous-régionales; b) les ressources extrabudgétaires ne sont pas nettement en-deçà des sommes nécessaires; c) la situation politique dans la région permet la mise en œuvre du plan de travail; et d) les statistiques disponibles sont actuelles et fiables.

Produits

22.75 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Services fonctionnels pour les organes intergouvernementaux et les organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale : documentation destinée aux organes délibérants : rapport de la quatorzième session du Comité des transports (1); rapport sur la quinzième session du Comité des transports (1); rapport sur la huitième session du Comité technique sur la libéralisation du commerce international et la mondialisation de l'économie dans les pays de la région de la CESAO (1);

ii) Comité technique sur la libéralisation du commerce international, la mondialisation de l'économie et le financement du développement dans les pays de la région de la CESAO :

a. Services fonctionnels pour les réunions : huitième session du Comité technique sur la libéralisation du commerce international et la mondialisation de l'économie

dans les pays de la région de la CESAO (4); neuvième session du Comité technique sur le commerce et les finances (4);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport de suivi sur le financement du développement (1); rapport sur les politiques commerciales (1);

iii) Comité des transports : services fonctionnels pour les réunions : quinzième session du Comité (4) et seizième session du Comité (4);

iv) Documentation destinée aux organes délibérants : rapport de suivi sur l'application de l'Accord sur un réseau ferroviaire international dans le Machrek arabe (1); rapport de suivi sur l'application de l'Accord sur un réseau ferroviaire international dans le Machrek arabe (1); rapport de suivi sur l'application du Mémorandum d'accord sur la coopération en matière de transport maritime dans le Machrek arabe (1); rapport de suivi sur l'application du plan d'action pour la sécurité routière dans la région arabe (1); rapport sur les comités nationaux chargés du développement des transports et des échanges dans la région arabe (1);

v) Groupes spéciaux d'experts sur : l'évolution de la situation dans la région arabe et les tendances qui se font jour (1); les tendances de la gouvernance et les moyens de mesurer les progrès accomplis (1); les aspects prioritaires du financement du développement (1); l'application des recommandations générales issues de l'étude Aperçu de l'évolution économique et sociale dans la région arabe (1); les politiques d'investissement dans la région arabe (1); la convergence des politiques macroéconomiques et l'intégration régionale (1); la refonte de l'étude Aperçu de l'évolution économique et sociale dans la région arabe, 2013-2014 (1); et le développement des transports et du commerce dans la région de la CESAO (1);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : *Development Finance in the Arab Region* (1); *Arab Development Outlook 2014* (1); *Economic Integration in the Arab Region* (1); *Survey of Economic and Social Developments in the ESCWA Region 2013-2014* (1); *Survey of Economic and Social Developments in the ESCWA Region 2014-2015* (1);

ii) Manifestations spéciales : lancement des publications : Arab Development Outlook 2014 (1); Survey of Economic and Social Developments in the ESCWA Region 2013-2014 (1); Survey of Economic and Social Developments in the ESCWA Region 2014-2015 (1);

iii) Activités techniques : élaboration de documents de travail sur : la conception de politiques novatrices et la gouvernance économique (1); la mesure du développement de la gouvernance (1); la mesure de la pauvreté et de l'inégalité dans la région arabe (1); l'élaboration de politiques de gouvernance macroéconomique novatrices et viables en vue d'un développement profitable à tous de la région arabe (1); les politiques de développement (2); les politiques d'investissement dans la région arabe (1); la convergence des politiques macroéconomiques et l'intégration régionale (1); les obstacles techniques et non tarifaires au commerce (1);

iv) Apports à des produits communs : contribution au rapport annuel de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur les statistiques de l'aide au commerce (2); contribution à la réunion du groupe d'experts sur l'effet des aides octroyées au secteur énergétique sur la croissance économique et les mesures d'atténuation du changement climatique (1); contribution à la publication isolée sur la transition de la région arabe vers une économie fondée sur la connaissance (1);

contribution au rapport sur les progrès accomplis dans l'évaluation des répercussions du changement climatique sur les ressources hydriques et la vulnérabilité socioéconomique de la région arabe (1); contribution aux activités techniques sur l'évaluation de la contribution des TIC au développement économique (1); contributions régionales à la publication annuelle du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat : *Situation et perspectives de l'économie mondiale, 2014* (1); contributions régionales à la publication annuelle du Département : *Situation et perspectives de l'économie mondiale, 2015* (1);

c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Services consultatifs : fourniture de conseils sur : les investissements étrangers directs, les traités d'investissements bilatéraux et les rapatriements de salaires dans l'optique d'une réforme du cadre réglementaire pour offrir des services financiers accessibles à tous (1); sur l'efficacité de l'aide (1);

ii) Stages, séminaires et ateliers : atelier régional sur les systèmes fiscaux des différents pays membres, en particulier l'introduction de taxes sur la valeur ajoutée en faveur des pauvres (1); atelier de formation sur les stratégies nationales en faveur d'une économie fondée sur la connaissance et de la compétitivité (1); ateliers de formation sur la bonne gouvernance économique, y compris les principes de transparence et de publicité, de propriété et de transition des entreprises publiques (1);

iii) Projets opérationnels : renforcement des capacités de la CESAO à négocier des traités d'investissement bilatéraux (1); renforcement de la capacité à mettre les fonds rapatriés par les salariés au service du développement (1); renforcement de la capacité des pays en développement et des pays en transition à faciliter les mouvements transfrontières légitimes, la coopération régionale et l'intégration (1).

22.76 La répartition des ressources pour le sous-programme 3 est indiquée dans le tableau 22.18.

Tableau 22.18 **Ressources nécessaires : sous-programme 3**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	7 364,1	7 225,5	30	29
Autres objets de dépense	631,2	465,4	–	–
Total partiel	**7 995,3**	**7 690,9**	**30**	**29**
Ressources extrabudgétaires	419,3	500,0	–	–
Total	**8 414,6**	**8 190,9**	**30**	**29**

22.77 Le montant de 7 225 500 dollars prévu au titre des postes servira à financer les 29 postes (1 D-1, 4 P-5, 7 P-4, 3 P-3, 2 P-2, 12 AL) indiqués au tableau 22.18. La baisse de 138 600 dollars s'explique par la suppression d'un poste d'assistant de recherche (agent local), conformément à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale (voir rubrique 1 du tableau 22.6).

22.78 Le montant de 465 400 dollars prévu au titre des autres objets de dépense servira à financer les autres dépenses de personnel, les services de consultants, les réunions de groupes d'experts et les frais de voyage du personnel. La baisse de 165 800 dollars s'explique par la baisse des dépenses liées aux services de consultants, aux groupes d'experts, aux heures supplémentaires et aux sursalaires de nuit, aux voyages des membres du personnel participant à des conférences et aux voyages du personnel envoyé en mission, conformément à la résolution 67/248 de l'Assemblée (voir rubriques 2 et 3 du tableau 22.6).

22.79 Des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 500 000 dollars viendront compléter les ressources inscrites au budget ordinaire et serviront à : a) organiser des réunions de haut niveau sur les défis de la transition socioéconomique du monde arabe à court, à moyen et à long terme; b) améliorer les compétences du Koweït, des Émirats arabes unis et du Qatar en matière d'investissements étrangers directs et de création de réseaux; et c) donner à la CESAO les moyens d'aider la Syrie à participer à l'élaboration de plans de réforme et de développement sans exclusive. L'augmentation des ressources extrabudgétaires prévue pour le prochain exercice biennal par rapport à l'exercice précédent s'explique par la multiplication du nombre de projets. Étant donné que le monde entier s'intéresse de près à la transition socioéconomique en cours dans la région, et compte tenu des discussions qui ont eu lieu avec les partenaires, on compte que la CESAO disposera de ressources supplémentaires pour établir des modèles macroéconomiques et fournir un appui intégré à ses pays membres.

Sous-programme 4
Utilisation de l'informatique et de la télématique aux fins de l'intégration régionale

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 468 900 dollars

22.80 La responsabilité opérationnelle du sous-programme 4 incombe à la Division des technologies de l'information et des communications. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 4 du programme 19 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 22.19 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Réduire au plus vite la fracture numérique et faire en sorte que les pays membres bâtissent une société de l'information et une économie du savoir ouvertes à tous et axées sur l'être humain et le développement pour parvenir à une croissance économique durable et atténuer la pauvreté

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des pays membres de mettre en place une économie du savoir qui les aide à parvenir à une croissance économique durable et à atténuer la pauvreté	a) i) Augmentation du nombre de pays membres qui appliquent des politiques, stratégies et plans d'action relatifs aux technologies de l'information et des communications (TIC) axés sur la création d'une économie du savoir

	Mesure des résultats (Nombre de pays membres) 2010-2011 : 4 2012-2013 (estimation) : 8 2014-2015 (objectif) : 10 ii) Augmentation du nombre de pays membres qui obtiennent de meilleurs résultats au regard des indicateurs concernant l'économie du savoir arrêtés au niveau international *Mesure des résultats* (Nombre de pays membres) 2010-2011 : 3 2012-2013 (estimation) : 5 2014-2015 (objectif) : 7 iii) Augmentation du nombre de partenariats et de projets et programmes d'ordre technologique mis en place et exécutés dans la région par le Centre de technologie de la CESAO *Mesure des résultats* (Nombre de partenariats et d'initiatives) 2010-2011 : 1 2012-2013 (estimation) : 15 2014-2015 (objectif) : 30
b) Amélioration de la compétitivité du secteur des TIC de la région sur les plans de la production et de la prestation de services, l'accent étant mis sur les partenariats, la recherche-développement et l'innovation	b) i) Augmentation du nombre d'initiatives régionales visant à instaurer des sociétés fondées sur la connaissance et l'information grâce aux partenariats, à la recherche-développement et l'innovation, et à l'utilisation des TIC *Mesure des résultats* (Nombre d'initiatives régionales) 2010-2011 : 4 2012-2013 (estimation) : 6 2014-2015 (objectif) : 7 ii) Augmentation du nombre de pays membres qui évaluent l'état de la société de l'information en utilisant les indicateurs fondamentaux relatifs aux TIC définis par le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement

	Mesure des résultats (Nombre de pays membres) 2010-2011 : 5 2012-2013 (estimation) : 8 2014-2015 (objectif) : 10
c) Renforcement de la capacité des pays membres d'assurer la coordination de leurs politiques socioéconomiques, de répondre aux conditions de l'intégration intrarégionale et de créer un cadre général harmonisé concernant la gouvernance d'Internet et la législation requise	c) i) Augmentation du nombre de pays membres s'associant à des initiatives ou instances régionales ou mondiales axées sur la gouvernance d'Internet ou la cybersécurité *Mesure des résultats* (Nombre de pays membres) 2010-2011 : 3 2012-2013 (estimation) : 5 2014-2015 (objectif) : 7 ii) Augmentation du nombre d'initiatives législatives et politiques favorisant l'utilisation du cyberespace et le commerce électronique ou les services en ligne dans la région de la CESAO *Mesure des résultats* (Nombre d'initiatives) 2010-2011 : 2 2012-2013 (estimation) : 4 2014-2015 (objectif) : 6

Facteurs externes

22.81 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) la situation dans la région est propice au développement socioéconomique; b) les conditions de sécurité ne se détériorent pas; c) les pays membres ont la capacité et la volonté de réformer leurs structures et politiques économiques et sociales; d) les autorités nationales sont disposées à fournir des informations pertinentes en temps voulu; et e) les ressources extrabudgétaires sont suffisantes pour financer des activités supplémentaires, selon que de besoin.

Produits

22.82 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Services fonctionnels pour les organes intergouvernementaux et les organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale : documentation destinée aux organes délibérants : rapport sur le Centre de technologie de la CESAO (1); rapport sur les progrès accomplis dans l'application de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information (1);

ii) Groupes spéciaux d'experts : sur la mesure du développement d'une économie fondée sur la connaissance dans la région arabe (1); sur les progrès accomplis dans l'application de la feuille de route pour la gouvernance d'Internet dans la région arabe (1); conférence régionale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information et au-delà (Forum sur la gouvernance d'Internet et Forum arabe sur la gouvernance d'Internet) (1); septième réunion du Comité consultatif sur le progrès scientifique et technique et les innovations technologiques (1);

iii) Assistance aux représentants et aux rapporteurs : aide fournie à la Ligue des États arabes en matière de politiques et stratégies informatiques, de gouvernance d'Internet, de noms de domaine arabes, de contenu numérique en arabe et de réglementation du cyberespace (2);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : *Regional Profile of the Information Society in Western Asia 2015* (1); *Review of Information and Communication Technologies and Development*, volumes 21 et 22 (2);

ii) Publications isolées : recommandations générales sur la cybercriminalité et la cybersécurité dans la région arabe (1); transition vers une économie fondée sur la connaissance dans la région arabe (1);

iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : brochure sur les technologies de l'information et des communications et le développement (1); dépliant et affiche sur l'Institut de formation des responsables publics de la région arabe aux bases fondamentales des TIC (1); dépliant sur la gouvernance d'Internet (1); dépliant sur l'initiative en faveur de contenus numériques en arabe (1);

iv) Activités techniques : conception d'une page Web facilitant l'échange d'informations sur les contenus numériques en arabe (2); conception d'une page Web sur l'innovation et l'économie fondée sur la connaissance (2); application de la feuille de route régionale pour la gouvernance d'Internet dans la région arabe (1); mesure de la contribution des TIC au développement économique (1); lettre d'information sur la société de la connaissance, numéros 1 à 4 (4);

v) Apports à des produits communs : contribution de la Division des technologies de l'information et de la communication à certains documents de travail de la Division du développement économique et de la mondialisation (1); contribution à la publication du Centre pour les femmes de la CESAO sur la promotion de la condition de la femme dans la société de la connaissance dans la région arabe (1);

c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : projets opérationnels : formation des responsables publics de la région arabe aux bases fondamentales des TIC (1); appui au Centre de technologie de la CESAO (1).

22.83 La répartition des ressources pour le sous-programme 4 est indiquée dans le tableau 22.20.

Tableau 22.20 **Ressources nécessaires : sous-programme 4**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	4 383,0	4 244,4	17	16
Autres objets de dépense	274,2	224,5	–	–
Total partiel	**4 657,2**	**4 468,9**	**17**	**16**
Ressources extrabudgétaires	254,4	188,3	–	–
Total	**4 911,6**	**4 657,2**	**17**	**16**

22.84 Le montant de 4 244 400 dollars prévu au titre des postes servira à financer les 16 postes (1 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 1 PN et 5 AL) indiqués au tableau 22.20. La baisse de 138 600 dollars s'explique par la suppression d'un poste d'assistant (agent local), conformément à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale (voir rubrique 1 du tableau 22.6).

22.85 Le montant de 224 500 dollars prévu au titre des autres objets de dépense servira à financer les autres dépenses de personnel, les services de consultants, les réunions de groupes d'experts et les frais de voyage du personnel. La baisse de 49 700 dollars s'explique par la réduction des dépenses liées au personnel temporaire (autre que pour les réunions) et aux consultants, conformément à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale (voir rubrique 2 du tableau 22.6).

22.86 Des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 188 300 dollars compléteront les ressources prévues au budget ordinaire pour : a) la création du centre de technologie pour le développement destiné à aider les pays membres de la CESAO à renforcer leurs capacités à mettre en place et gérer des systèmes nationaux; concevoir, transférer, adapter et utiliser les technologies; déterminer la technologie appropriée pour la région et en faciliter le développement, et améliorer le cadre juridique et commercial des transferts de technologie; et renforcer les capacités techniques et scientifiques de leurs principaux secteurs économiques; et b) l'exécution du projet de promotion du secteur des contenus numériques en arabe afin d'en assurer le développement et l'essor dans la région de la CESAO. En l'absence d'engagements fermes, les ressources extrabudgétaires prévues sont moins élevées que celles de l'exercice précédent. Les projets existants seront achevés en 2014. On compte que, grâce aux efforts déployés dans le cadre du sous-programme et par le Centre de technologie de la CESAO, et au vu des réponses des pays membres de la Commission, davantage de ressources extrabudgétaires seront mises à disposition dans le domaine couvert par le sous-programme.

Sous-programme 5
Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 984 900 dollars

22.87 La responsabilité opérationnelle du sous-programme 5 incombe à la Division de statistique. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 5 du programme 19 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 22.21 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Consolider le système statistique régional par le renforcement des moyens dont les pays membres disposent pour produire des données nationales comparables, fiables, impartiales et pertinentes aux fins de la recherche et de l'élaboration de politiques fondées sur les faits

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Progrès dans la communication de données statistiques concernant les pays membres par la collecte et la diffusion de statistiques et d'indicateurs officiels	a) i) Augmentation du nombre de pays membres qui fournissent des données relevant d'au moins 60 % des indicateurs socioéconomiques de référence *Mesure des résultats* (Nombre de pays) 2010-2011 : 10 2012-2013 (estimation) : 12 2014-2015 (objectif) : 13 ii) Augmentation du nombre de consultations des bases de données statistiques en ligne de la CESAO *Mesure des résultats* (Nombre de consultations de base de données et de recherches de publications électroniques enregistré dans un trimestre donné de l'exercice biennal) 2010-2011 : 200 2012-2013 (estimation) : 300 2014-2015 (objectif) : 350
b) Amélioration de la capacité des pays membres de produire des statistiques officielles conformes aux Principes fondamentaux de la statistique officielle	b) Augmentation du nombre de pays membres adoptant des normes statistiques internationales nouvelles ou révisées, y compris le Système de comptabilité nationale, et des classifications socioéconomiques générales, et respectant les Principes fondamentaux de la statistique officielle

	Mesure des résultats (Nombre de pays) 2010-2011 : 10 2012-2013 (estimation) : 12 2014-2015 (objectif) : 13
c) Consolidation du système statistique régional à l'appui de l'intégration régionale grâce aux efforts de coordination énergiques des principales parties prenantes, notamment les organisations régionales et internationales, et à une participation plus active des pays membres	c) i) Augmentation du nombre d'activités conjointes de renforcement des capacités de production de statistiques qui sont coordonnées avec les partenaires régionaux *Mesure des résultats* (Nombre d'activités) 2010-2011 : 5 2012-2013 (estimation) : 8 2014-2015 (objectif) : 12 ii) Augmentation du nombre de produits tangibles résultant d'activités de coordination menées dans la région en matière statistique (bases de données harmonisées, questionnaires conjoints, données conjointes) *Mesure des résultats* (Nombre de produits) 2010-2011 : 2 2012-2013 (estimation) : 4 2014-2015 (objectif) : 8

Facteurs externes

22.88 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) il n'y a pas de déficit marqué dans les ressources ordinaires et extrabudgétaires allouées au renforcement des capacités statistiques; b) les organisations régionales et internationales qui s'occupent des statistiques officielles dans la région coopèrent activement avec la CESAO; c) le Comité de statistique de la CESAO continue de montrer la voie à suivre en ce qui concerne la définition des priorités et des orientations stratégiques; et d) l'environnement de travail est sûr, et la stabilité politique suffisante pour créer un climat de coopération entre les pays membres de la région et permettre une mise en œuvre efficace de la coopération technique.

Produits

22.89 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale : documentation destinée aux organes délibérants : rapport du Comité de statistique sur les travaux de sa onzième session (1);

ii) Comité de statistique :

a. Services fonctionnels fournis au Bureau du Comité de statistique (2); services fonctionnels pour la onzième session du Comité (4);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport sur les conséquences régionales d'événements mondiaux (1);

iii) Réunions de groupes spéciaux d'experts concernant : la comptabilité nationale et les statistiques économiques (1); les statistiques ventilées par sexe (1); la mesure de la pauvreté multidimensionnelle au moyen de microdonnées recueillies à partir d'enquêtes menées auprès des ménages (1); les statistiques des prix pour l'intégration régionale (1); les statistiques commerciales pour l'intégration régionale (1); les statistiques d'état civil et les registres de population (1);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : *Arab Society: compendium of demographic and social indicators* (répertoire de statistiques démographiques et sociales des sociétés arabes) (1); *Bulletin on Industrial Statistics for the Arab Countries* (bulletin de statistiques industrielles des pays arabes) (1); *Compendium of Environment Statistics in the Arab Region* (répertoire de statistiques de l'environnement dans la région arabe) (1); *Statistical Abstract of the Arab Region* (recueil de statistiques concernant la région arabe) (1); *e-Bulletin on gender in figures in the Arab region* (bulletin électronique sur les statistiques ventilées par sexe dans la région arabe) (1); *e-Bulletin on external trade statistics of the Arab region* (bulletin électronique sur les statistiques du commerce extérieur dans la région arabe) (1); *e-Bulletin on national accounts of the Arab countries* (bulletin électronique sur les comptabilités nationales des pays arabes) (1);

ii) Plaquettes, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : profils de pays de la CESAO (1); bulletins de statistique (2);

iii) Services fonctionnels pour les réunions interorganisations : réunions du Comité de coordination des activités de statistique (2); réunions de l'Équipe spéciale de coordination statistique du Mécanisme de coordination régionale (2);

iv) Activités techniques : applications statistiques de la CESAO, notamment le Système d'information statistique de la CESAO, la bibliothèque virtuelle, les pratiques de référence, les normes et classifications, les réunions et la documentation (2); tenue et mise à jour d'un glossaire électronique des termes statistiques (2); questions méthodologiques en statistiques économiques (1); méthodologie des statistiques démographiques et sanitaires (1);

v) Apports à des produits communs : utilisation de services d'experts relatifs aux statistiques de l'énergie et de l'environnement et aux indicateurs du développement durable pour les publications et activités d'autres sous-programmes de la CESAO (1); utilisation de services d'experts relatifs aux statistiques ventilées par sexe et aux indicateurs tenant compte de la problématique hommes-femmes pour les publications et activités d'autres sous-programmes de la CESAO (1); utilisation de services d'experts relatifs aux statistiques et indicateurs sociaux pour les publications et activités d'autres sous-programmes de la CESAO (1); utilisation de services d'experts statisticiens et de statistiques économiques pour les publications *Arab Development Outlook* (perspectives du développement arabe) et *Survey of Economic and Social Developments in the Arab Region* (étude de l'évolution socioéconomique dans la région arabe) (1);

c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Services consultatifs: appui apporté à l'amélioration de la production, de l'analyse et de la diffusion de statistiques sociales, démographiques, ventilées par sexe, économiques, et relatives à l'énergie et à l'environnement (1);

ii) Projets opérationnels : mise en œuvre d'une stratégie mondiale visant à améliorer les statistiques relatives à l'agriculture et au développement rural (2014-2015) (1); amélioration des recensements dans la région arabe (2014-2015) (1); Programme de comparaison internationale (1); promotion de l'utilisation des statistiques à l'appui de la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international dans la région arabe (1); renforcement des capacités statistiques des pays membres de la CESAO en matière de statistiques de l'énergie et de bilan énergétique (1); renforcement des capacités statistiques des pays membres de la CESAO aux fins de produire et de diffuser des indicateurs économiques à court terme de croissance durable (1); renforcement des capacités statistiques des pays membres de la CESAO en matière de statistiques économiques à court terme ayant vocation à appuyer la prise de décisions fondée sur des données d'observation (1);

d) Services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire) : évaluations : auto-évaluation discrétionnaire du sous-programme 5 (1).

22.90 La répartition des ressources pour le sous-programme 5 est indiquée dans le tableau 22.22.

Tableau 22.22 **Ressources nécessaires : sous-programme 5**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	3 900,3	3 761,7	16	15
Autres objets de dépense	243,9	223,2	–	–
Total partiel	**4 144,2**	**3 984,9**	**16**	**15**
Fonds extrabudgétaires	626,3	73,0	–	–
Total	**4 770,5**	**4 057,9**	**16**	**15**

22.91 Le montant de 3 761 700 dollars prévu au titre des postes permettra de financer 15 postes (1 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 P-2 et 6 AL) comme indiqué dans le tableau 22.22 ci-dessus. La diminution de 138 600 dollars s'explique par la suppression d'un poste d'agent local d'assistant statistique, effectuée en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, et apparaissant à la rubrique 1 du tableau 22.6 du présent rapport.

22.92 Le montant de 223 200 dollars prévu au titre des autres objets de dépense servira à financer les autres dépenses de personnel, les services de consultants, les réunions de groupes d'experts et les frais de voyage du personnel. La diminution de 20 700 dollars au titre des services de consultants et du groupe spécial d'experts, apparaissant à la rubrique 2 du tableau 22.6 du présent rapport, fait suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale.

22.93 Des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 73 000 dollars permettraient de compléter les ressources prévues au budget ordinaire afin : a) d'améliorer la production et la diffusion de statistiques et d'indicateurs socioéconomiques de qualité, notamment d'indicateurs liés aux objectifs du Millénaire pour le développement et de données ventilées par sexe, en vue de permettre à la société civile et aux décideurs nationaux et internationaux d'élaborer des politiques fondées sur la connaissance des faits, grâce à l'analyse des inégalités hommes-femmes dans les projets de la région arabe; b) de renforcer les capacités dont disposent les pays membres pour produire et diffuser des statistiques et indicateurs socioéconomiques actuels, exacts et comparables, en vue de permettre à la société civile et aux décideurs nationaux et internationaux d'élaborer des politiques fondées sur la connaissance des faits; et c) de procéder à l'enquête régionale (faisant partie de l'enquête mondiale menée par le FNUAP), à l'analyse régionale et à l'établissement du rapport régional en vue de la conférence régionale de 2013 sur la population (juin 2013). D'après le nombre de demandes de services consultatifs techniques faites pendant l'exercice 2012-2013, on s'attend à ce que l'intérêt des États membres et des donateurs tels que la Banque mondiale se poursuive pendant l'exercice 2014-2015.

Sous-programme 6
Promotion de la femme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 940 200 dollars

22.94 La responsabilité du sous-programme 6 incombe au Centre de la femme de la CESAO. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 6 du programme 19 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 22.23 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Corriger les déséquilibres entre les sexes, encourager les pays membres à échanger des enseignements tirés de l'expérience et contribuer au respect des droits des femmes, conformément aux conventions et conférences internationales

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des pays membres d'adopter des politiques, lois et budgets tenant compte de la problématique hommes-femmes afin de parvenir à l'égalité de droit des femmes et des hommes	a) i) Augmentation du nombre de stratégies, politiques et programmes de promotion de la femme conçus par des instances nationales chargées de la condition de la femme, qui sont adoptés et mis en œuvre à l'échelle nationale *Mesure des résultats* (Nombre d'initiatives) 2010-2011 : 16 2012-2013 (estimation) : 20 2014-2015 (objectif) : 23

	ii) Augmentation du nombre d'instances nationales chargées de la condition de la femme qui soumettent des rapports périodiques de meilleure qualité au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes *Mesure des résultats* (Nombre de rapports conformes aux critères du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes qui lui sont soumis avec le soutien technique de la CESAO) 2010-2011 : 0 2012-2013 (estimation) : 3 2014-2015 (objectif) : 6
b) Renforcement des moyens dont les pays membres disposent pour lutter contre la violence sexiste par l'adoption de lois et la conception de plans d'action nationaux	b) i) Augmentation du nombre de stratégies nationales de lutte contre la violence sexiste *Mesure des résultats* (Nombre de stratégies de lutte contre la violence sexiste formulées avec l'aide de la CESAO) 2010-2011 : 0 2012-2013 (estimation) : 0 2014-2015 (objectif) : 3 ii) Augmentation du nombre de textes adoptés pour protéger les femmes de la violence sexiste *Mesure des résultats* (Nombre de textes adoptés, avec l'appui de la CESAO, pour protéger les femmes de la violence sexiste) 2010-2011 : 1 2012-2013 (estimation) : 2 2014-2015 (objectif) : 5
c) Renforcement des moyens dont les pays membres disposent pour adopter et appliquer des politiques de gouvernance participative et de développement national reposant sur l'égale participation des hommes et des femmes, l'accent étant mis sur la consolidation de la position de la femme dans les mécanismes de décision démocratiques	c) i) Augmentation du nombre de plans d'action nationaux dont l'exécution relève d'une démarche participative, l'accent étant mis sur la participation des femmes *Mesure des résultats* (Nombre de plans d'action nationaux dont l'exécution relève d'une démarche participative, adoptés grâce à l'assistance de la CESAO)

	2010-2011 : 0 2012-2013 (estimation) : 0 2014-2015 (objectif) : 4
	ii) Augmentation du nombre d'organisations de la société civile œuvrant pour la promotion de la femme qui participent à la formulation, à l'application, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques
	Mesure des résultats
	*(*Nombre d'organisations de la société civile qui participent à la formulation, à l'application, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, avec le soutien de la CESAO)
	2010-2011 : 0 2012-2013 (estimation) : 0 2014-2015 (objectif) : 5

Facteurs externes

22.95 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) il existe une volonté politique de renforcer le rôle des mécanismes nationaux et d'intensifier le dialogue avec la société civile; b) les pays membres prennent des mesures visant à rendre leurs lois, réglementations et pratiques conformes à leurs engagements au titre des conventions internationales et des textes issus des conférences internationales sur l'égalité des sexe et la promotion de la femme; c) la situation politique dans la région ne se détériore pas davantage; et d) les changements politiques survenant actuellement dans la région n'annulent pas les progrès acquis et ne conduisent pas à une aggravation des inégalités.

Produits

22.96 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale : documentation destinée aux organes délibérants : rapport du Comité des femmes sur les travaux de sa sixième session (1);

ii) Comité des femmes :

a. Services fonctionnels pour les réunions : services fonctionnels pour la septième session du Comité des femmes (4);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing dans la région arabe (1); rapport sur les grandes questions thématiques de développement concernant la promotion de la femme dans la région arabe (1);

iii) Réunion de groupes spéciaux d'experts concernant : le mariage précoce dans la région arabe (1); les législations nationales et les conventions internationales dans la région

arabe (1); les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing dans la région arabe (1); la situation socioéconomique des femmes dans les pays en proie à des conflits dans la région arabe (1);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : collection Gender and Development (égalité des sexes et développement) : Early marriage in the Arab region (le mariage précoce dans la région arabe) (1); rapport sur la condition des femmes arabes : législations nationales et conventions internationales dans la région arabe (1);

ii) Publications isolées : Addressing gender-based violence in the Arab region : status and institutional frameworks (traiter le problème de la violence sexiste dans la région arabe : état de la situation et cadres institutionnels) (1); The social and economic situation of women in conflict stricken areas in the Arab region (la situation socioéconomique des femmes dans les pays en proie à des conflits dans la région arabe) (1); Women and the knowledge society in the Arab region (les femmes et la société du savoir dans la région arabe) (1);

iii) Plaquettes, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : pochette de documentation pour la septième session du Comité des femmes (1); affiche pour la septième session du Comité des femmes (1);

iv) Manifestations spéciales : Journée internationale de la femme (2); lancement du rapport sur la condition des femmes arabes : législations nationales et conventions internationales (1);

v) Activités techniques : *Gender Newsletter* du Centre de la femme de la CESAO (4); la situation socioéconomique des femmes palestiniennes (1);

c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Services consultatifs : institutionnalisation de la problématique hommes-femmes et suivi de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et des conventions et résolutions internationales sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (1);

ii) Stages, séminaires et ateliers : atelier de formation sur l'utilisation des médias visant à autonomiser les femmes dans la région arabe (1); atelier de formation sur les femmes et la société du savoir dans la région arabe (1);

iii) Projets opérationnels : création d'un observatoire des femmes dans la région arabe (1); renforcement des capacités institutionnelles des parlements et autres parties prenantes arabes, en vue d'appliquer la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité concernant les femmes et la paix et la sécurité (1);

d) Services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire) : auto-évaluation discrétionnaire du sous-programme 6 (1).

22.97 La répartition des ressources pour le sous-programme 6 est indiquée dans le tableau 22.24.

Tableau 22.24 **Ressources nécessaires : sous-programme 6**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	2 614,4	2 685,9	11	10
Autres objets de dépense	232,0	254,3	–	–
Total partiel	**2 846,4**	**2 940,2**	**11**	**10**
Ressources extrabudgétaires	43,7	67,6	–	–
Total	**2 890,1**	**3 007,8**	**11**	**10**

22.98 Le montant de 2 685 900 dollars prévu au titre des postes permettra de financer 10 postes (1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 3 AL), comme indiqué dans le tableau 22.24 ci-dessus. L'augmentation de 71 500 dollars s'explique par l'effet-report de la création d'un poste de la classe D-1 approuvé lors de l'exercice 2012-2013, en partie compensé par la suppression d'un poste d'agent local d'assistant administratif, faisant suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, et apparaissant à la rubrique 1 du tableau 22.6 du présent rapport.

22.99 Le montant de 254 300 dollars prévu au titre des autres objets de dépense servira à financer les autres dépenses de personnel, les services de consultants, les réunions de groupes d'experts et les frais de voyage du personnel. L'augmentation de 22 300 dollars s'explique par le personnel temporaire nécessaire pour absorber partiellement l'augmentation de la charge de travail causée par la suppression du poste d'agent local proposée comme suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, et apparaissant à la rubrique 2 du tableau 22.6 du présent rapport.

22.100 Des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 67 600 dollars permettraient de compléter les ressources prévues au budget ordinaire afin de produire une publication en série, de renforcer les capacités moyennant des ateliers sur la promotion de l'égalité des sexes à l'aide de l'informatique, et un atelier sur l'utilisation des médias en vue d'autonomiser les femmes dans la région arabe. La légère augmentation des ressources extrabudgétaires projetée par rapport à l'exercice biennal précédent tient essentiellement à la collaboration actuelle avec des organismes des Nations Unies tels qu'ONU-Femmes, l'UNESCO et l'UIT.

Sous-programme 7
Atténuation des conflits et développement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 215 600 dollars

22.101 Le sous-programme 7, dont l'exécution relève de la Division des questions nouvelles et des questions liées aux conflits, sera exécuté conformément à la stratégie décrite dans le sous-programme 7 du programme 19 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 22.25 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Atténuer les effets des conflits et leurs répercussions sur les personnes et le développement dans la région de la CESAO grâce au renforcement du dialogue, à la consolidation de la paix, à la gouvernance et à la modernisation du secteur public

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des pays membres touchés par un conflit d'adopter et d'appliquer des politiques de développement national et de gouvernance participatives et ouvertes à tous	a) i) Augmentation du nombre d'initiatives nationales de renforcement de l'État et de cadres réglementaires visant à promouvoir l'identité nationale et la capacité de résilience face aux conflits *Mesure des résultats* (Nombre d'initiatives nationales de renforcement de l'État et de cadres réglementaires) 2010-2011 : 0 2012-2013 (estimation) : 2 2014-2015 (objectif) : 3 ii) Augmentation du pourcentage de participants aux réunions organisées dans le cadre du sous-programme qui considèrent que les activités et les recommandations de la CESAO les ont aidés *Mesure des résultats* (Pourcentage) 2010-2011 : 0 2012-2013 (estimation) : 50 2014-2015 (objectif) : 75 iii) Augmentation du nombre de pays membres qui reçoivent, à leur demande, une assistance technique ou fonctionnelle dans le cadre du sous-programme en vue de promouvoir l'identité nationale et le civisme *Mesure des résultats* (Nombre de demandes d'assistance technique ou fonctionnelle en vue de promouvoir l'identité nationale et le civisme) 2010-2011 : 0 2012-2013 (estimation) : 1 2014-2015 (objectif) : 2

b) Renforcement de la capacité des pays membres d'atténuer les effets néfastes de l'occupation, les conséquences des conflits et leurs répercussions sur le développement humain dans la région, en particulier dans les pays arabes les moins avancés

b) i) Augmentation du pourcentage de représentants des gouvernements qui considèrent que les analyses et les recommandations pratiques relatives aux conflits et à leurs retombées figurant dans les publications du sous-programme les ont aidés

Mesure des résultats

(En pourcentage de représentants de gouvernements tirant avantage des produits du sous-programme)

2010-2011 : 0
2012-2013 (estimation) : 50
2014-2015 (objectif) : 75

ii) Augmentation du nombre de politiques et de mesures adoptées par les pays membres pour appliquer les décisions adoptées dans le cadre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

Mesure des résultats

(Nombre de politiques ou de programmes adoptés par les pays membres pour appliquer les décisions prises dans le cadre du Programme d'action)

2010-2011 : 0
2012-2013 (estimation) : 1
2014-2015 (objectif) : 2

iii) Augmentation du pourcentage de participants aux réunions organisées au titre du sous-programme qui considèrent que les activités et les recommandations de la CESAO les ont aidés

Mesure des résultats

(Pourcentage de participants aux réunions organisées au titre du sous-programme)

2010-2011 : 0
2012-2013 (estimation) : 50
2014-2015 (objectif) : 75

c) Renforcement de la capacité des services publics des pays membres de créer un environnement propice au développement et de prévenir les conflits	c) i) Augmentation du nombre de services publics et d'organisations de la société civile qui appliquent des pratiques de bonne gouvernance conçues et appliquées par les autorités nationales afin de renforcer les moyens institutionnels et organisationnels des administrations d'améliorer la qualité de la prestation de services publics *Mesure des résultats* (Nombre d'entités publiques et d'organisations de la société civile) 2010-2011 : 5 2012-2013 (estimation) : 10 2014-2015 (objectif) : 15 ii) Augmentation du pourcentage de participants aux réunions organisées dans le cadre du sous-programme qui considèrent que les activités et les recommandations de la CESAO les ont aidés *Mesure des résultats* (Nombre de représentants de gouvernements tirant avantage des produits du sous-programme) 2010-2011 : 0 2012-2013 (estimation) : 50 2014-2015 (objectif) : 75 iii) Augmentation du nombre de pays membres qui reçoivent, à leur demande, une assistance technique ou fonctionnelle dans le cadre du sous-programme en vue d'améliorer la qualité de la prestation de services publics *Mesure des résultats* (Nombre d'entités nationales demandant une assistance technique ou fonctionnelle au titre du sous-programme) 2010-2011 : 5 2012-2013 (estimation) : 8 2014-2015 (objectif) : 12

Facteurs externes

22.102 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) le sous-programme ne subit pas de coupe budgétaire soudaine; b) la situation politique est telle que certains pays membres peuvent mettre en

œuvre des stratégies nationales de renforcement de l'État et de gouvernance; c) les services publics se montrent disposés à appliquer les principes de gouvernance participative dans les activités de planification et de contrôle.

Produits

22.103 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Service d'organismes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Conseil économique et social : documentation destinée aux organes délibérants : rapport concernant les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé (2);

ii) Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale :

a. Services fonctionnels pour les réunions : services fonctionnels pour la première session d'un comité sur les questions nouvelles et le développement en période de conflit (1);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport relatif au Comité intergouvernemental sur les questions nouvelles et le développement (1);

iii) Groupes spéciaux d'experts : *Rapport sur la gouvernance dans les pays arabes* : examen des conclusions et recommandations (1); difficultés de la réforme en période de transition démocratique (1); forum international sur le développement de la Palestine (1); suivi des progrès en matière de gouvernance (1);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : *Rapport sur la gouvernance dans les pays arabes* (*Arab Governance Report*) (1); *Trends and impacts* (n° 3): *Development under Occupation* (1);

ii) Publications isolées : *Democratic transition and participation: prospects for a citizen-based State* (1);

iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : brochure sur les conditions socioéconomiques dans le Territoire palestinien occupé (1); fiche d'information sur les conditions socioéconomiques dans le Territoire palestinien occupé (1); planche murale sur les répercussions du conflit sur le développement socioéconomique du peuple palestinien (2);

iv) Manifestations spéciales : Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien (2); publication du premier *Rapport sur la gouvernance dans les pays arabes* (1); publication du premier rapport sur les répercussions socioéconomiques de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé (2);

v) Activités techniques : contribution aux travaux des équipes de pays des Nations Unies dans les pays touchés par un conflit et dans les pays en transition (2); contribution au site Web du Réseau d'information en ligne des Nations Unies sur l'administration, sous la forme de publications de la CESAO et de modules de formation à la gouvernance (2); analyses mensuelles de la situation politique : pays en transition et pays touchés par un conflit (2); stratégie de diffusion d'information en ligne pour le *Rapport sur la gouvernance dans les pays arabes* (1); document de travail sur la suite donnée au

Programme d'action adopté à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Istanbul (Turquie) en mai 2011 (1); document de travail sur la coopération régionale multisectorielle au service du développement socioéconomique en Palestine (1); document de travail sur les difficultés de la réforme et la transition démocratique (1);

vi) Apports à des produits communs : contribution à une réunion d'experts organisée au titre du sous-programme 6 sur la situation socioéconomique des femmes dans les zones touchées par un conflit dans la région arabe (1); contribution à une publication isolée relevant du sous-programme 6 sur la situation socioéconomique des femmes dans les zones touchées par un conflit dans la région arabe (1); contribution aux travaux sur la gouvernance participative menés par la Division de l'administration publique et de la gestion du développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat (2);

c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : projets opérationnels : évaluation et suivi des progrès en matière de gouvernance dans la région arabe (1); promotion des valeurs civiques et des compétences pratiques chez les adolescents en Palestine (1); contribution à la phase II du projet de modernisation du secteur public en Iraq (1).

d) Services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire) : auto-évaluation facultative du sous-programme 7 (1).

22.104 La répartition des ressources pour le sous-programme 7 est indiquée dans le tableau 22.26 ci-dessous.

Tableau 22.26 **Ressources nécessaires : sous programme 7**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	2 683,5	2 930,9	11	10
Autres objets de dépense	255,0	284,7	–	–
Total partiel	**2 938,5**	**3 215,6**	**11**	**10**
Ressources extrabudgétaires	2 243,6	4 771,4	–	–
Total	**5 182,1**	**7 987,0**	**11**	**10**

22.105 Les crédits demandés au titre des postes, soit 2 930 900 dollars, doivent permettre de financer les 10 postes indiqués dans le tableau 22.26 ci-dessus (1 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 2 AL). L'augmentation, d'un montant de 247 400 dollars, tient à l'effet-report de deux postes (D-1 et P-5) approuvés au cours de l'exercice biennal 2012-2013. Elle est en partie compensée par la suppression d'un poste d'agent local (assistant de recherche), prévue dans la résolution 67/248 de l'Assemblée générale (voir tableau 22.6, ligne 1).

22.106 Le montant de 284 700 dollars prévu au titre des autres objets de dépense servira à financer les autres dépenses de personnel, les services de consultants, les réunions de groupes d'experts et les frais de voyage du personnel. L'augmentation nette, d'un montant de 29 700 dollars, s'explique par

les crédits demandés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) qui sera nécessaire pour assurer une partie de la charge de travail correspondant au poste d'agent local qu'il est proposé de supprimer conformément à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale (voir tableau 22.6, ligne 2), et au titre des services de consultants et des voyages.

22.107 Les ressources extrabudgétaires, d'un montant de 4 771 400 dollars, serviront à : a) apporter un appui à l'Iraq dans le domaine du renforcement des capacités des autorités publiques et d'autres parties prenantes, de la modernisation de l'État et de la promotion du civisme; b) apprendre aux jeunes en Libye, au Yémen, en Syrie et en Palestine l'esprit civique et des compétences pratiques; c) établir le *Rapport sur la gouvernance dans les pays arabes*, censé présenter une analyse rigoureuse grâce à une méthode propre de contrôle et d'évaluation des progrès en matière de gouvernance dans les pays arabes et recenser les lacunes des organismes de gouvernance, pour faire des recommandations en vue de renforcer les capacités desdits organismes; d) évaluer et contrôler les progrès en matière de gouvernance dans la région arabe; e) mettre en œuvre le projet de modernisation du secteur public entrepris par la CESAO dans le cadre de l'initiative globale menée dans ce domaine par l'équipe de pays en Iraq sous la direction du PNUD. L'augmentation des ressources extrabudgétaires par rapport à l'exercice biennal précédent s'explique par l'intérêt que les donateurs continuent de porter à ce domaine de travail, dans le cadre duquel sont mises en place des initiatives de promotion du civisme et de la gouvernance dans la région arabe.

D. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 28 614 600 dollars

22.108 L'appui au programme est assuré par la Division des services administratifs, la Section de la planification stratégique et du suivi et la Section des orientations stratégiques et des partenariats.

Produits

22.109 Le Secrétaire exécutif adjoint à l'appui au programme exécutera les produits suivants dans le cadre de ses fonctions générales d'administration et de gestion : conseils au Secrétaire exécutif sur toutes les questions intéressant l'administration, la gestion et l'organisation; formulation de principes généraux et coordination des services communs centraux; représentation de l'Organisation des Nations Unies dans les négociations avec le pays hôte sur diverses questions ayant trait à l'application de l'Accord de siège; contrôle de la gestion du service de la sécurité du personnel à la CESAO, y compris du système normalisé de contrôle des accès; supervision du Centre de technologie à Amman, ainsi que du nouveau bureau de liaison en Afrique du Nord; élaboration des rapports de la CESAO sur des questions intéressant la gestion, la planification et l'administration à l'intention des organes intergouvernementaux compétents, s'il y a lieu; participation à la promotion desdits rapports auprès des organes intergouvernementaux concernés; direction des activités de mise en place de programmes de gestion du changement, y compris le passage aux normes comptables internationales pour le secteur public et le projet Umoja, ainsi que les processus y associés; mise à disposition de services médicaux.

22.110 La Division des services administratifs exécutera les produits suivants :

a) Gestion des ressources humaines : recrutement et affectations; services d'administration du personnel et services à l'intention du personnel; formation; organisation des carrières et amélioration des compétences techniques; facilitation de la mobilité par l'ouverture de perspectives de carrière; relations entre le personnel et l'Administration; participation au règlement des différends et des conflits; conseils juridiques; planification de la relève, en coopération avec les directeurs de programme, l'accent étant mis sur l'équilibre hommes-

femmes; mesures visant à respecter le tableau de bord des résultats de la gestion des ressources humaines en vue de faire baisser le taux de vacance de postes, de stimuler le recrutement de personnes issues de pays membres non représentés ou sous-représentés et d'améliorer l'équilibre hommes-femmes;

b) Services budgétaires et financiers : gestion de l'équipe locale chargée d'assurer une transition sans heurt aux normes IPSAS; orientation, coordination et appui destinés aux directeurs de programme pour l'élaboration du projet de budget-programme et des rapports sur l'exécution du budget; contrôle d'ensemble de l'utilisation des crédits inscrits au budget et des ressources extrabudgétaires; services de comptabilité et paiements (paie, fournisseurs et prestations); coordination du Système intégré de gestion (SIG); mise à l'essai et nettoyage des données en vue du passage aux normes IPSAS et de la mise en œuvre du projet Umoja; élaboration des réponses de l'Administration et suivi des mesures prises comme suite aux rapports des différents organes de contrôle, tels que le Comité des commissaires aux comptes, le Corps commun d'inspection et le Bureau des services de contrôle interne; examen et analyse des propositions ayant trait aux ressources extrabudgétaires; élaboration de mémorandums d'accord; négociation, suivi et application des accords relatifs à la participation aux coûts conclus avec les divers organismes des Nations Unies;

c) Section de l'informatique (anciennement connue sous le nom « Section des technologies de l'information, des communications et des systèmes ») : services et infrastructures informatiques, y compris pour le raccordement au réseau informatique étendu du Siège et des bases d'appui des Nations Unies (Brindisi et Valence) et services d'assistance pour tout le personnel de la Maison des Nations Unies; standardisation des logiciels et du matériel; fourniture de services internes de programmation à toutes les divisions techniques afin d'assurer la compatibilité avec les systèmes existants et de mettre en place un système centralisé de gestion des fonctions de contrôle pour le réseau local; services de visioconférence; hébergement, conception et développement du site Web; appui aux systèmes de communication par satellite, par radio et par Internet; facilitation de l'accès aux progiciels des Nations Unies hébergés au Siège et à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi;

d) Services centraux d'appui : gestion de l'application de l'Accord de siège conclu entre l'ONU et le gouvernement hôte; partage des locaux des Nations Unies; gestion et entretien des locaux; services commerciaux et services d'achat; fourniture de services ayant trait au transport, à la logistique et aux voyages; visas; communication avec les représentants du pays hôte; services postaux; tenue du registre central et du système d'archivage; contrôle du matériel; gestion des réserves et des stocks;

e) Services de conférence : services de conférence pour les réunions des organes directeurs de la CESAO et d'autres réunions intergouvernementales tenues sous les auspices de la CESAO, y compris préparation et coordination des séances officielles; services d'interprétation, de rédaction de procès-verbaux, de traduction et d'édition; services de documentation et de publication; appui technique et services de secrétariat;

f) Services de bibliothèque : services de bibliothèque et d'information destinés au personnel, aux États membres, aux bibliothèques de l'ONU, aux bibliothèques dépositaires et autres clients, y compris acquisition de publications et abonnements à des bases de données; indexation des documents de la CESAO dans le Système de diffusion électronique des documents pour que les internautes puissent les consulter; création de pages Web (Internet et intranet) consacrées aux services de bibliothèque;

22.111 La Section de la planification stratégique et du suivi et la Section des orientations stratégiques et des partenariats, qui relèvent du bureau chargé de l'appui au programme, exécuteront les produits suivants :

a) Planification, suivi et évaluation : conseils et appui aux divisions fonctionnelles pour l'établissement du plan-programme biennal et du budget-programme – tant les propositions se rapportant au budget ordinaire que celles concernant la coopération technique financées au moyen des ressources extrabudgétaires – compte tenu des impératifs généraux et des nouvelles questions touchant le développement régional; définition des produits normatifs, analytiques et opérationnels; organisation de consultations intergouvernementales; contrôle de la mise en œuvre de la politique d'évaluation de la CESAO; gestion de toutes les activités obligatoires et facultatives de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports; services de secrétariat du Comité des publications et du Comité des projets.

b) Coordination du programme : formulation de principes généraux à l'intention des bureaux fonctionnels afin : i) d'assurer la prise en compte dans le programme de la CESAO des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, ii) de favoriser une démarche pluridisciplinaire et la collaboration interdivisions, iii) d'améliorer la cohérence entre les activités analytiques, normatives et opérationnelles; coordination et communication avec les autres entités du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales appartenant ou non au système des Nations Unies aux fins de la programmation conjointe, dans l'objectif de comprendre et de recadrer, au besoin, les perspectives régionales sur la voie de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et de fournir un appui régional en faveur du développement des capacités nationales; iv) fourniture de conseils pour aligner le programme de travail ordinaire de la CESAO avec son programme de coopération technique financé au moyen du Programme ordinaire de coopération technique, du Compte pour le développement et des sources extrabudgétaires;

c) Gestion des activités de coopération technique : formulation de principes généraux et appui aux bureaux fonctionnels pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de leurs programmes et projets de coopération technique, y compris les projets financés au moyen du Compte pour le développement; gestion du Programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement et coordination avec le Département des affaires économiques et sociales à cet égard; facilitation de la mise en réseau et de la gestion des savoirs s'agissant des activités de coopération technique de la CESAO; contrôle de la fourniture de services de conseil et de renforcement des capacités aux pays membres qui les ont demandés; appui dynamique à la création et au resserrement de relations avec les partenaires, les donateurs et d'autres parties intéressées, y compris des organes intergouvernementaux, des organisations partenaires, des groupes de réflexion, des instituts de recherche, des organisations de la société civile et le secteur privé; mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources établie par la CESAO en intensifiant les relations avec les donateurs et en renforçant la capacité de lever des ressources extrabudgétaires à l'appui des activités relevant du programme de travail ordinaire; intensification de la participation au dialogue de haut niveau à la faveur du Mécanisme de coordination régionale.

22.112 La répartition des ressources pour l'appui au programme est indiquée dans le tableau 22.27 ci-dessous.

Tableau 22.27 **Récapitulatif des ressources nécessaires**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	21 802,8	21 405,8	116	111
Autres objets de dépense	7 560,4	7 208,8	–	–
Total	**29 363,2**	**28 614,6**	**116**	**116**

22.113 Les crédits demandés au titre des postes, soit 21 405 800 dollars, doivent permettre de financer les 111 postes indiqués dans le tableau 22.27 ci-dessus (1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 10 P-4, 11 P-3, 6 P-2, 74 AL, 1 SM et 2 AN). La baisse de 397 000 dollars s'explique par la suppression de six postes d'agent local (1 assistant (programmes), 1 assistant informaticien, 1 assistant (stocks et fournitures), 2 assistants (courrier) et 1 planton), comme le propose le rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015. Cette réduction est en partie contrebalancée par la transformation proposée d'un emploi de temporaire en poste P-4 pour le médecin qui assure une fonction répondant à un besoin de nature continue, par le reclassement d'un poste D-1 à la classe D-2, et par le reclassement d'un poste d'agent local en poste d'administrateur recruté sur le plan national. Les augmentations et les réductions sont indiquées au tableau 22.7 du présent rapport.

22.114 Pour régler un problème de longue date touchant la structure hiérarchique de l'Administration de la CESAO, où un nombre relativement élevé de D-1 et de P-5 relèvent directement d'un Secrétaire général adjoint, la Commission propose de créer un bureau de l'appui au programme qui serait dirigé par un Secrétaire exécutif adjoint à l'appui au programme, lequel aurait rang de D-2, en reclassant le poste actuel de D-1 de Directeur de la Division de la planification, des partenariats et de la coopération technique. Ainsi, le Secrétaire exécutif serait épaulé par deux D-2.

a) Le Secrétaire exécutif adjoint en poste au Bureau du Secrétaire exécutif se verra confier la responsabilité de coordonner le programme de travail de sept divisions fonctionnelles, ce qui permettra au Bureau du Secrétaire exécutif de ne plus avoir à s'occuper de tâches courantes de gestion, d'administration et d'appui logistique et de se consacrer davantage à son mandat de représentation et à son rôle politique de haut niveau.

b) Le nouveau Secrétaire exécutif adjoint à l'appui au programme chapeautera les services administratifs, la Section de la planification stratégique et du suivi, la Section des orientations stratégiques et des partenariats et les services de sûreté et de sécurité du personnel, et supervisera le Centre de technologie de la CESAO à Amman ainsi qu'un nouveau bureau de liaison que la Commission envisage de créer pendant l'exercice 2014-2015 en Afrique du Nord au vu de l'augmentation du nombre de pays de cette région faisant partie de la CESAO. Le nouveau Secrétaire exécutif adjoint intensifiera les échanges de haut niveau avec les organisations sous-régionales et les pouvoirs publics des pays par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale, veillera à ce que la CESAO soit représentée comme il se doit au niveau régional et renforcera les activités de la Commission dans le domaine de la sensibilisation auprès de la société civile et des autres partenaires non gouvernementaux dans la région.

22.115 Les ressources autres que celles affectées aux postes, d'un montant de 7 208 800 dollars, concernent : a) les autres dépenses de personnel; b) les services de consultants chargés de fournir

des services juridiques spécialisés et de renforcer les systèmes de contrôle et d'évaluation; c) les voyages; d) les dépenses de fonctionnement. La diminution, qui se chiffre à 351 600 dollars, résulte de l'effet net de facteurs comme la baisse du montant demandé pour les dépenses de fonctionnement, notamment pour le mobilier et le matériel et leur entretien et pour les loyers et les charges, et le recours croissant au personnel temporaire, comme le préconisait le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015 (voir tableau 22.7).

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2014-2015

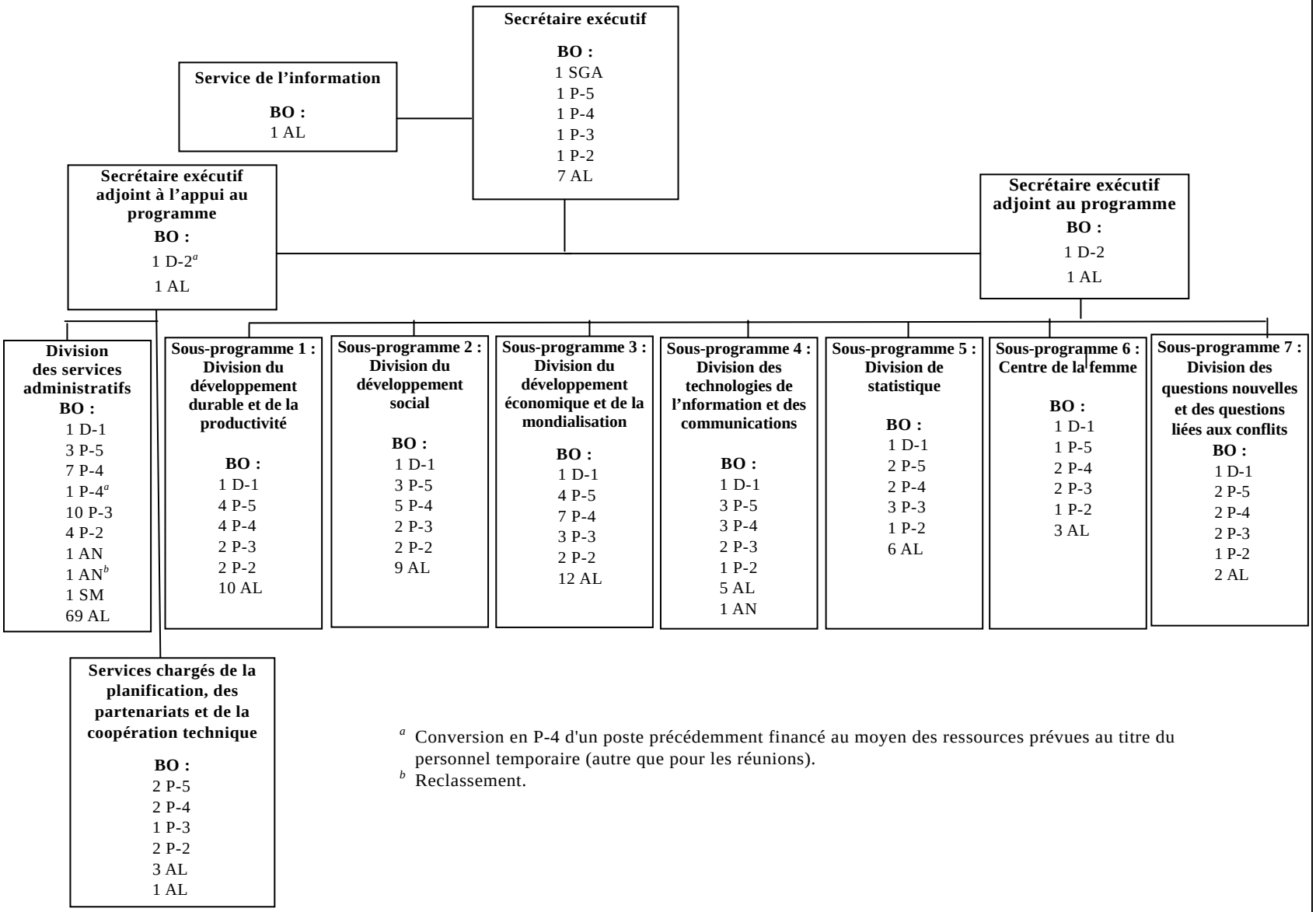

[a] Conversion en P-4 d'un poste précédemment financé au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

[b] Reclassement.

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/66/7 et Corr.1, chap. II)	
Le Comité a fait part de ses inquiétudes concernant le taux élevé de vacance de postes qui persiste dans un certain nombre de bureaux. Il a aussi rappelé qu'il estimait que les postes vacants depuis longtemps devaient régulièrement être réévalués, en particulier avant que des propositions de création de postes ne soient faites à l'Assemblée générale. Il demeure préoccupé par le taux de postes d'administrateur vacants au sein des commissions régionales, qui reste élevé (par. V.8).	La CESAO s'est dotée d'un système de suivi permettant de savoir où en est tel ou tel recrutement à chacune des étapes Inspira et, donc, de détecter à quel stade les retards surviennent le plus souvent et de recommander des solutions et des moyens de responsabiliser toutes les personnes intervenant dans la procédure de recrutement. De plus, la Commission expérimente un tableau de bord grâce auquel elle peut s'informer de l'efficacité avec laquelle les postes sont pourvus. Malgré l'insécurité qui règne au Liban, on constate des progrès pour ce qui est de pourvoir les postes vacants. On a noté, en décembre 2012, que le résultat obtenu par la Commission en matière de recrutement s'inscrivait dans le mouvement d'amélioration des années précédentes même si, avec une procédure de recrutement de 99 jours, l'objectif de 92 jours n'a pas été atteint.
Le Comité compte que les postes vacants seront rapidement pourvus (par. V.90).	
Compte tenu de l'importance qu'ont les fonds extrabudgétaires pour compléter les activités financées par le budget ordinaire, le Comité engage les commissions régionales à redoubler d'efforts pour les augmenter (par. V.18).	Compte tenu du complément important que représentent les ressources extrabudgétaires pour les activités financées par le budget ordinaire, la Section des orientations stratégiques et des partenariats se chargera de mettre au point et d'appliquer une stratégie de mobilisation de ressources consistant à renforcer les relations avec les donateurs et à améliorer l'efficacité de la collecte de ressources extrabudgétaires. En ce qui concerne tant la levée de fonds que les relations avec les donateurs, une méthode systématique sera formalisée dans un plan d'action dont l'efficacité se mesurera à sa capacité d'élargir la base des donateurs appuyant les programmes et projets de la Commission. Il convient de noter que la CESAO a réussi à susciter l'intérêt de tout un éventail de donateurs et de partenaires pour ses activités de coopération technique. Des promesses lui ont été faites dans la région, par le Gouvernement saoudien notamment, mais aussi par d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux. En conséquence, les ressources extrabudgétaires obtenues pour 2012-2013 devraient dépasser celles qui ont été levées lors de l'exercice biennal précédent.

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Le Comité note l'initiative prise en vue d'assurer une gestion efficace et efficiente du programme, qui a conduit à la restructuration. Il attend de la direction de la Commission qu'elle continue de s'employer à mettre rapidement en œuvre l'initiative de restructuration et qu'elle rende compte des gains d'efficacité dans le rapport correspondant sur l'exécution du budget. Toutefois, le Comité demeure d'avis que le suivi et l'évaluation du programme de travail de la CESAO ne devraient pas être l'œuvre de consultants mais plutôt être réalisés régulièrement par la direction (par. V.93).	À la CESAO, le suivi et l'évaluation sont réalisés en interne, par des fonctionnaires de la Section de la planification stratégique et du suivi, qui fait partie des services chargés de la planification, des partenariats et de la coopération technique. Les intéressés surveillent de façon régulière la mise en œuvre du programme de travail en faisant le point sur l'exécution des produits. Pour plus de commodité, des rapports sont établis chaque mois à ce sujet. L'exécution des programmes fait l'objet d'une évaluation interne semestrielle qui se traduit, comme le veut le Bureau des services de contrôle interne, par la production de rapports sur l'exécution des programmes; il est également procédé à un suivi régulier. À cette fin, les divisions concernées évaluent, à l'aide des indicateurs de succès, leurs avancées au regard des réalisations escomptées. Les informations sont saisies dans le Système intégré de suivi. Il n'est fait appel à des consultants qu'en cas de besoin d'experts indépendants. Il en va ainsi uniquement pour les évaluations externes visant à évaluer les résultats des différents sous-programmes, des projets financés par le Compte pour le développement et des projets financés au moyen de ressources extrabudgétaires dont le budget dépasse 250 000 dollars. L'évaluation de tous les autres volets du programme de travail est assurée en interne.
Le Comité consultatif se félicite des efforts entrepris pour trouver des solutions aux problèmes qui se posent aux femmes dans la région et souligne combien il importe de coopérer étroitement avec ONU-Femmes afin d'éviter les doubles emplois (par. V.96).	La CESAO a collaboré étroitement avec ONU-Femmes pour surmonter les difficultés qui se posent dans la région arabe en ce qui concerne l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes. Elles produisent ensemble une publication phare consacrée aux politiques d'autonomisation des femmes dans la région arabe sous l'angle de la lutte contre la violence sexiste. Cette étude, qui vise à rassembler des faits utiles à la poursuite des travaux sur la violence sexiste, a pour objet la portée de certains types de violence dans la sphère familiale et le système juridique qui s'applique à ces catégories de violence. Conjuguée aux enseignements de travaux de recherche et d'évaluation menés partout dans le monde, l'étude doit, en principe, déboucher sur des recommandations de politique générale à l'intention des États Membres, le but étant de les aider à intensifier la lutte qu'ils mènent contre la violence sexiste et à favoriser ainsi l'égalité des sexes dans la région.

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
	Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, la CESAO poursuivra son étroite collaboration avec ONU-Femmes en organisant en partenariat avec l'Entité deux ateliers consacrés, l'un, au renforcement des capacités en vue de combler les lacunes et de remédier aux difficultés en matière de prestations de services aux personnes ayant subi des actes de violence sexuelle et, l'autre, à l'utilisation des médias pour l'autonomisation des femmes dans la région arabe. En outre, en 2014, la Commission tiendra une réunion consultative avec le Bureau régional d'ONU-Femmes pour les pays arabes afin de recenser les domaines qui se prêtent à une coopération étroite et à des partenariats, l'idée étant d'éviter les activités redondantes.

Annexe III

Produits de l'exercice 2012-2013 non reconduits en 2014-2015

A/66/6 (Sect. 22), paragraphe	*Produit*	*Quantité*	*Explication*
Direction exécutive et administration			
22.36 b) iv)	Bulletin hebdomadaire d'information de la CESAO	2	L'information sera diffusée au moyen de bulletins électroniques quotidiens et d'autres services spécialisés.
22.36 b) iv)	Pochette de documentation pour la session ministérielle de la CESAO	1	L'information sera diffusée par d'autres voies et services spécialisés.
22.36 b) viii)	Production de spots télévisés et/ou de documentaires à l'intention des médias dans l'ensemble de la région	2	La CESAO privilégiera des médias en ligne.
22.36 b) i)	Série de documents de travail de la CESAO	1	Ces documents seront remplacés par la publication intitulée *Arab Development Journal*.
22.36 b) i)	Série de documents de travail de la CESAO	1	Ces documents seront remplacés par la publication intitulée *Arab Development Journal*.
Total partiel (Direction exécutive et administration)		**7**	
Sous-programme 1. Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable			
22.41 b) iii)	Supports de promotion pour la Journée mondiale de la lutte contre la désertification	2	La désertification ne sera plus une priorité de la Division, qui se consacrera à de nouvelles questions soulevées dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et à l'après-2015.
22.41 b) iii)	Supports de promotion pour la Journée arabe du rendement énergétique	2	Les activités relatives à la Journée arabe du rendement énergétique visaient seulement à soutenir la Ligue des États arabes dans cette initiative la première année. D'autres activités seront entreprises dans le cadre de l'appui au Conseil des ministres arabes de l'électricité et aux comités techniques chargés de l'électricité, de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique.

A/66/6 (Sect. 22), paragraphe	*Produit*	*Quantité*	*Explication*
22.41 b) v)	Contribution de fond à la vingtième session annuelle de la Commission du développement durable sur les questions thématiques de la Commission	1	La Commission du développement durable étant appelée a disparaître, il s'agira d'appuyer le forum politique de haut niveau.
22.41 b) v)	Appui fonctionnel aux réunions tenues par le Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	2	L'appui aux comités de haut niveau se limitera aux réunions du forum politique de haut niveau (successeur de la Commission du développement durable) et des mécanismes régionaux de coordination des organismes des Nations Unies.
22.41 b) iv)	Mise au point et mise à jour du portail de la CESAO sur l'eau, l'environnement, les questions énergétiques, l'agriculture et le développement des entreprises	2	La maintenance et la mise à jour de la page d'accueil de la CESAO seront gérées de manière centralisée par le webmestre du site de la Commission.
22.41 c) ii)	Renforcement des capacités en matière d'atténuation des effets des changements climatiques en vue de la réduction de la pauvreté en Asie occidentale (Compte pour le développement)	1	Le cycle du projet s'achève en décembre 2013.
22.41 c) ii)	Application de mesures d'amélioration du rendement énergétique dans certains pays de la région	1	En 2012-2013, les fonds qui auraient permis de financer ces activités n'ont pas été trouvés.
22.41 c) ii)	Appui aux pays membres de la CESAO dans le domaine de la gestion des ressources hydriques	1	Le cycle du projet s'achève en juin 2013.
Total partiel (sous-programme 1)		**12**	
Sous-programme 3. Développement économique et intégration			
22.53 a) i)	Rapport sur les solutions politiques aux principaux problèmes macroéconomiques	1	On retrouvera le contenu de ce rapport dans les études et dans d'autres publications en série du sous-programme.
22.53 a) iv)	Rapport de suivi sur la mise en œuvre des conventions des Nations Unies sur le transport international conclues au sein de la CESAO	1	Ce rapport sera remplacé par trois rapports spécialisés portant chacun sur l'un des trois accords visés.
22.53 a) v)	Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et des textes issus de la Conférence internationale de Doha par les pays membres de la CESAO, et préparation de ces derniers à la Conférence internationale sur le financement du développement de 2013	1	La nouvelle publication sur le financement du développement dans la région arabe portera sur ces questions et sur des questions connexes.

A/66/6 (Sect. 22), paragraphe	*Produit*	*Quantité*	*Explication*
22.53 b) i)	Rapport sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement	1	La fusion de cette publication et d'une publication isolée sur le financement du développement donnera lieu à la nouvelle publication intitulée *Development Finance in the Arab region*.
22.53 b) i)	Rapport sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région (2013)	1	À partir de 2014, cette publication sera remplacée par une nouvelle publication intitulée *Arab Development Outlook*, qui couvrira la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement et comprendra un exposé d'économie politique plus détaillé.
22.53 b) v)	Maintenance et mise à jour de la page d'accueil du site de la CESAO sur le développement économique et la mondialisation	2	La maintenance et la mise à jour de la page d'accueil de la CESAO seront gérées de manière centralisée par le webmestre du site de la Commission.
Total partiel (sous-programme 3)		**7**	
Sous-programme 4. Utilisation des technologies de l'information et des communications aux fins de l'intégration régionale			
22.59 b) iv)	Mise au point et perfectionnement de la terminologie arabe dans le domaine des technologies de l'information et des communications	2	L'exécution de ce produit se fera au moyen d'autres publications.
22.59 b) iv)	Mise à jour et gestion du portail de la société de l'information	2	Ces opérations seront effectuées dans le cadre d'autres activités du sous-programme.
22.59 b) iii)	Dépliant sur le portail de la société de l'information pour la région de la CESAO	1	Le portail ne devant subir aucune modification importante, il n'est pas nécessaire de produire un dépliant.
22.59 b) iv)	Gestion de la page d'accueil du site Web de la CESAO portant sur les technologies de l'information et des communications	2	La maintenance et la mise à jour de la page d'accueil de la CESAO seront gérées de manière centralisée par le webmestre du site de la Commission.
22.59 b) iv)	Descriptions nationales de la société de l'information en Asie occidentale 2013	1	Cette activité de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information prendra fin en 2013, 10 ans après le Sommet.

A/66/6 (Sect. 22), paragraphe	*Produit*	*Quantité*	*Explication*
22.59 b) i)	*Review of information and communication technologies and development* (Technologies de l'information et des communications et développement), n° 19	1	Cette publication sera remplacée par un bulletin d'information électronique.
22.59 b) i)	*Review of information and communication technologies and development* (Technologies de l'information et des communications et développement), n° 20	1	Cette publication sera remplacée par un bulletin d'information électronique.
Total partiel (sous-programme 4)		**10**	
Sous-programme 5. Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits			
22.65 b) iv)	Gestion et mise à jour du Système d'information statistique de la CESAO et des ensembles de données en ligne	2	Ce produit va être regroupé avec celui qui porte sur la gestion et la mise à jour des pages Web de la CESAO consacrées aux statistiques (y compris le Système d'information statistique, la bibliothèque virtuelle, les pratiques de référence, les normes et classifications, les réunions et la documentation).
22.65 a) iii)	Groupe de travail du Comité de statistique	2	Le Groupe de travail ne fonctionnera pas comme un groupe d'experts à part entière mais appuiera le Comité de statistique ou la Commission de statistique.
22.65 b) i)	*Bulletin on Population and Vital Statistics* (Bulletin de statistiques de la population et de l'état civil)	2	Du fait des changements de priorités et de la redéfinition de l'ensemble des publications, la Division de statistique a décidé de faire figurer ses principaux tableaux dans la publication intitulée *Arab Society: Compendium of Demographic and Social Indicators*.
Total partiel (sous-programme 5)		**6**	
Sous-programme 7. Atténuation des conflits et développement			
22.78 b) iii)	Pochette d'information sur l'atténuation des conflits et le développement	1	La décision d'allouer des ressources limitées à certaines activités résulte de la modification des priorités.

A/66/6 (Sect. 22), paragraphe	*Produit*	*Quantité*	*Explication*
22.78 b) v)	Tenue et mise à jour du site Web consacré à l'atténuation des conflits et au développement	2	La maintenance et la mise à jour de la page d'accueil de la CESAO seront gérées de manière centralisée par le webmestre du site de la Commission.
22.78 a) ii)	Rapport sur les incidences des conflits ou des crises politiques sur le développement socioéconomique dans la région de la CESAO	1	Les sujets dont traite ce rapport font déjà l'objet d'autres publications du sous-programme 7 largement diffusées.
Total partiel (sous-programme 7)		**4**	
Total		**46**	